

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

SOMMAIRE

Le programme partenarial 2011-2012-2013, cadre de référence des travaux de l'Agence		III. Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques 39			
des travaux de l'Agence	4	 Participation à l'élaboration des outils de suivi et de mise en œuvre du SCoT 	i 39		
L'organisation et le fonctionnement		2. Politiques d'habitat	39		
de l'Agence en 2013	5	3. Politiques de mobilités	40		
Une vie associative régulière	5				
Le fonctionnement de l'équipe technique	5	IV. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation	45		
I. Développer l'intelligence territoriale	9	 Relance des réflexions et travaux de Paris Sei Normandie, suite à la mise en place d'une not velle gouvernance 			
1. Les observatoires	9				
2. Le système d'information géographique (S.I.C de l'AUCAME :	S.)	Annexes	49		
un outil puissant en plein essor	13	1. Programme du 4ème colloque « Vallée de la			
3. Veille juridique et technique	15	Seine » à Caen le 13 décembre 2013 sur le thème : « Recherche & innovation :			
4. Animation du milieu local	17	un levier pour le développement de la	40		
5. Répondre aux sollicitations multiples	18	Vallée de la Seine »	49		
Réseaux régionaux et nationaux et actions de formations	19	Liste des travaux produits par l'AUCAME depuis le 1er janvier 2013	51		
7. Diffusion des données et des connaissances	23	3. Budget prévisionnel 2013 (rappel)	54		
II. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles	29				
Les politiques publiques de planification	29				
2. Les politiques publiques d'habitat	30				
 Les politiques publiques de transport et déplacements 	31				
4. Les politiques publiques d'aménagement	32				
5. Politique de la ville	36				
6. Agriculture périurbaine durable	36				

LE PROGRAMME PARTENARIAL 2011-2012-2013, CADRE DE RÉFÉRENCE DES TRAVAUX DE L'AGENCE

Approuvé lors du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011, le programme de travail 2011-2013 de l'AUCAME constitue un moment important de la vie de l'Agence dans la mesure où il s'ouvre dans l'immédiat après-SCoT, après cinq ans d'existence effective de l'Agence.

Il s'inscrit également dans un contexte législatif particulièrement évolutif (Lois LME, ENE, LMA, RCT).

Il a été élaboré sur la base :

- Des échanges au sein des instances de l'AUCAME de septembre 2010 à juin 2011 : Conseil d'Administration et bureaux,
- D'échanges bilatéraux réguliers avec les services suivants :
 - État : DDTM 14 et DREAL Basse-Normandie,
 - Région Basse-Normandie,
 - Syndicat Mixte Caen-Métropole,
 - C.A. Caen la mer,
 - Viacités.

Il prend également en compte les réflexions que l'AUCAME mène au-delà de son périmètre traditionnel, en particulier sur les dossiers « Paris-Seine-Normandie » et « Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) »

Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- 1. Développer l'intelligence territoriale ;
- 2. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles;
- 3. Contribuer au suivi de la mise en œuvre de leurs politiques publiques ;
- 4. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation.

Le présent rapport d'activité reprend la trame du programme de travail partenarial validé par le Conseil d'Administration de l'AUCAME.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE EN 2013

Une vie associative régulière

Les différents organes de l'association sont régulièrement convoqués par le Président avec indication de l'ordre du jour et toutes les réunions donnent lieu à un compte rendu écrit, validé ou corrigé lors de la réunion suivante de l'instance concernée.

Le **Bureau** de l'AUCAME s'est réuni aux dates suivantes :

- 11 avril 2013, dans les locaux de l'agence,
- 29 août 2013, dans les locaux de l'agence,
- 18 décembre 2013, en Mairie de Colombelles.

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni aux dates suivantes, en Mairie de Colombelles :

- 14 mai 2013, mais il n'a pu valablement délibérer, faute de quorum,
- 13 juin 2013,
- 20 novembre 2013, mais il n'a pu valablement délibérer, faute de quorum,
- 18 décembre 2013.

L'**Assemblée Générale ordinaire** s'est réunie à la date suivante, en Mairie de Colombelles :

4 septembre 2013

En outre, deux Assemblées générales extraordinaires ont été convoquées afin de procéder à une modification des statuts de l'Agence, pour adapter ceux-ci à la nouvelle carte intercommunale issue de l'application de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales dans le Calvados:

- 14 mai 2013, en Mairie de Colombelles, où, faute de quorum, elle n'a pu valablement délibérer,
- 13 juin 2013, en Mairie de Colombelles.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe technique de l'agence est désormais pleinement inscrite dans le paysage technique local, mais également national.

Sur les dix salariés embauchés à la création de l'agence en 2006, six sont encore présents au sein de l'équipe, preuve d'une grande stabilité de l'effectif.

Cette stabilité est un atout pour l'agence dans la mesure où l'expérience du territoire acquise par ce « noyau dur » de l'équipe est un gage de très bonne connaissance des dynamiques et enjeux locaux et de pérennité des partenariats mis en place.

Elle constitue également un atout pour l'intégration des nouveaux salariés qui disposent ainsi rapidement de l'apport technique et culturel de ceux que l'on peut désormais qualifier « d'anciens ».

Au 1er décembre 2012, l'équipe est constituée de 12 personnes : un Directeur, un Directeur-adjoint, une assistante de Direction, deux Chargés d'études principaux, six Chargés d'études et une Assistante d'études.

Le salarié le plus jeune est âgé de 26 ans, le plus âgé de 50 ans. La moyenne de l'équipe s'établit à 37,4 ans.

Concernant le personnel, l'année 2013 s'est caractérisée par les faits suivants :

- Madame Anne Prunet, présente à l'Agence depuis le 15 mai 2011 a démissionné de son poste de Chargée d'études « politiques publiques » à compter du 18 mars 2013. Elle souhaitait donner une nouvelle orientation à sa carrière.
- A cette occasion, le périmètre du poste laissé vacant a été redéfini : un mi-temps est affecté aux études relatives à l'agriculture, à l'environnement et aux risques, l'autre mi-temps étant destiné à un travail de veille, notamment européenne, et à la politique éditoriale et d'animation de l'Agence. Madame Anne-Sophie Boisgallais a été recrutée à compter du 1er juin 2013 sur un poste un peu atypique, mais nécessaire compte tenu des besoins des membres de l'Agence.
- Madame Laure Deslandes, entrée en CDD le 1er octobre 2011, avait vu son contrat transformé en CDI le 1er avril 2012. En raison de la fin de sa mission de traitement de l'Enquête Ménages-Déplacements du Calvados, en raison de la moindre motivation de Mme Deslandes pour d'autres missions au sein de l'Agence, en raison enfin des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Agence, il a été décidé, d'un commun accord, de procéder à son licenciement à l'amiable par consentemment mutuel. Elle a ainsi définitivement quitté l'Agence le 30 novembre 2013.



I. DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

I. Développer <u>l'intelligence</u> territoriale

1. LES OBSERVATOIRES

La mission d'observation est essentielle car elle constitue le cœur de métier d'une agence d'urbanisme, celle sans laquelle aucune des autres missions confiées à l'AUCAME ne pourrait être correctement assurée.

Il ne faut cependant pas la concevoir comme un outil de connaissance pour la connaissance, mais bien comme un outil clairement orienté vers la définition puis le suivi des politiques publiques dont le territoire se dote, à travers notamment les documents cadres que constituent le SCoT, les PLH et le PDU.

Cependant, les premières années de fonctionnement de l'Agence montrent que le temps laissé à l'équipe pour organiser l'information collectée, mettre en place des outils et capitaliser les savoir-faire a été considérablement réduit tant la pression pour produire et présenter des études a été forte. Il est désormais nécessaire d'alléger le travail de l'Agence pour permettre à l'équipe technique d'organiser et de structurer les observatoires.

Par ailleurs, l'organisation des partenariats nécessaires à l'obtention des informations que l'Agence a du mal à recueillir constitue une mission à part entière pour laquelle le temps nécessaire est important et ne doit pas être sous-estimé.

En conséquence, le présent programme de travail partenarial a mis nettement l'accent sur la nécessaire consolidation du système d'observation de l'Agence. Celle-ci s'insère dans une partie consacrée au concept plus large d'intelligence territoriale.

En mai 2013, l'AUCAME a organisé un séminaire interne consacré à l'observation, de façon à coordonner l'organisation et la structuration des différents observatoires au sein de l'Agence. Les réflexions ont conduit à définir une méthodologie commune qui servira de référence pour gérer et construire physiquement les observatoires en 2014.

a) Observatoire démographie-population : l'intégration des données du RP Insee datées du 1er janvier 2010

Les nouvelles modalités de diffusion des résultats du recensement de population de l'INSEE s'appuient sur la mise en ligne massive de données statistiques brutes téléchargeables sans condition d'accès sur le site : www.insee.fr.

Cette mise en ligne intervient en deux phases et concerne les données de l'année n-3 :

- le 1er juillet de chaque année, pour les bases de données communales « chiffres clefs » et « chiffres détaillés » ;
- le 1er octobre de chaque année pour les données

infra-communales et les bases de données « détail » individus, logement et mobilité.

La FNAU envisage de mutualiser à moyen terme et pour l'ensemble de ses membres, le téléchargement, le stockage et les premiers prétraitements (notamment la mise en forme) de toutes les bases mises en ligne par l'INSEE.

À ce jour cependant, cette tâche incombe aux agences de manière individuelle.

Ainsi, l'AUCAME a effectué l'intégration dans son propre serveur des bases de données issues du RP INSEE datée du 01 janvier 2010 et mise en ligne le 1er juillet 2013, tout comme elle l'avait fait en 2012 pour les bases datées 01 janvier 2009.

b) Les données localisées : mise à jour de la base de données géo-localisées des équipements publics diffusée en « OpenData »

Le contexte

La constitution d'une base de données géo-localisées des équipements publics, à l'échelle du Calvados, a été inscrite dans le programme de travail partenarial. Ce chantier a démarré au deuxième trimestre 2011. Il s'inscrit en particulier dans la logique de l'observation foncière mis en place par l'Agence, mais également dans la perspective de l'observation en matière de mobilité, les équipements publics étant des générateurs potentiels de trafic, d'habitat, le niveau d'équipement des communes et leur proximité étant un facteur indispensable à prendre en compte dans la définition des projets de construction de logements dans le cadre des PLH.

L'originalité de ce travail réside dans la mise en œuvre d'un partenariat technique entre l'Agence et le Conseil Général du Calvados dans la mesure où la même démarche avait été engagée dans les deux structures.

Ce partenariat, matérialisé par une convention, a donc permis de finaliser en 2012 la production d'une base de données géographiques qui recense et géo-localise quelques 8 000 équipements publics et collectifs du département du Calvados.

La nomenclature retenue est inspirée de celle mise en place par le CRIGE-PACA, qui paraissait la plus complète.

Ce projet a donné lieu à la mise en place de conventions avec plusieurs partenaires afin de pouvoir accéder et utiliser des bases de données déjà constituées.

D'autres sources ont également été mobilisées, notamment sur internet, mais également des données issues de la BD Topo de l'IGN, gratuites et faciles d'intégration.

Outre l'intérêt intrinsèque d'une telle base de données et la nouveauté de ce type de partenariat localement, la grande innovation entourant ces travaux réside dans le mode de diffusion de cette base de données dénommée « OpenEquipements14 ».

En effet, très rapidement, Conseil Général et AUCAME ont décidé avec l'accord de leurs instances respectives d'expérimenter une diffusion de type OpenData, sous licence ouverte.

Cette base de données est donc disponible en téléchargement libre sur les sites des deux partenaires coproducteurs :

- www.calvados.fr,
- www.aucame.fr.

Les travaux en 2013

En juillet 2013, les services SIG du Conseil Général du Calvados et de l'AUCAME ont publié une version mineure, OpenEquipements V0.1, qui a permis de compléter la base et d'enrichir son contenu.

Les services SIG des deux structures travaillent conjointement sur la publication d'une nouvelle version majeure de la base de données d'ici l'été 2014, OpenEquipements14 V1, dont l'objectif est de fournir une donnée la plus à jour possible.

c) Observatoire du foncier : la mise en place d'un partenariat pérenne avec l'EPFN, la Région Basse-Normandie et Caen-Métropole

L'Établissement Public Foncier de Normandie est à l'origine de la création de l'observatoire foncier régional de Normandie.

Dans ce cadre, une convention d'étude entre l'Établissement Public Foncier de Normandie, le Syndicat Mixte de Caen-Métropole et la Région Basse-Normandie a été établie pour mettre en place ce dispositif partenarial d'observation foncière. Les objectifs de ce dispositif d'observation foncière sont d'appréhender les marchés fonciers et les logiques d'acteurs, et leurs évolutions.

L'AUCAME, dont la mission première est l'observation sur son territoire d'assiette, s'inscrit logiquement dans cette démarche partenariale. L'adhésion de l'EPFN au conseil d'administration de l'Agence est une première pierre à cette collaboration. Néanmoins, le partenariat doit s'approfondir, notamment en inscrivant cette collaboration de manière pérenne au programme de travail partenarial de l'Agence.

Le partenariat d'observation foncière entre l'EPFN, la Région Basse-Normandie, le Syndicat Mixte Caen-Métropole (maître d'ouvrage de cette observation au niveau local) et l'AUCAME se concrétise par trois missions principales.

Au cours de l'année 2013, l'AUCAME a commencé l'élaboration du **document d'analyse de la situation foncière** à l'aide :

- des documents d'urbanisme numérisés et de la cartographie historique de la consommation foncière cofinancés par la maîtrise d'ouvrage tripartite et produits par Géodis,
- des données mises à disposition par les partenaires (Perval, ...). Pour approfondir l'analyse de la situation foncière (propriété foncière publique, dents creuses, grandes unités foncières...), d'autres sources de données, telles MAJIC III et Demandes de Valeurs Foncières (DVF), ont été exploitées par l'AUCAME.
- des données et études disponibles à l'AUCAME (Mode d'Occupation des Sols, RP, SCoT, PLH...).

Cette analyse a été étayée par des entretiens avec les acteurs locaux de l'aménagement et du foncier (EPFN, SAFER, Chambre Régionale des Notaires, Fédération des Promoteurs Immobiliers...) afin d'appréhender les fonctionnements des marchés fonciers et les logiques d'acteurs.

L'année 2013 a permis également de définir la **structuration de l'observatoire foncier.** Les thématiques et les indicateurs, une soixantaine, ont été définis, ainsi que les publications et leurs périodicités.

La troisième mission confiée à l'AUCAME consiste en la participation active à l'animation du partenariat de l'observatoire foncier. En 2013, deux comités de pilotage, réunions regroupant les élus et les acteurs locaux de l'aménagement et du foncier, ont été organisés. Elles ont eu lieu le 15 février et le 20 septembre à la mairie de Caen et ont réuni une cinquantaine de participants à chaque fois. Véritable lieu d'échanges et de connaissances, ces comités de pilotage ont permis à l'AUCAME de présenter des analyses, notamment à partir des nouvelles bases de données mises à disposition :

- Perval pour le marché des terrains à bâtir,
- Demandes de Valeurs Foncières pour les flux immobiliers et fonciers,
- les documents d'urbanisme pour l'étude des disponibilités foncières,
- le fichier d'extension du tissu bâti pour l'étude de l'évolution de la tâche urbaine de 1947 à 2011.

Les perspectives pour 2014 sont la publication des premiers indicateurs définis en 2013 et l'organisation à l'automne d'un forum, comité de pilotage élargi.

d) Observatoire de l'habitat et de l'immobilier : l'accent mis en 2013 sur la structuration de l'outil

Le Conseil d'administration de l'AUCAME a souhaité que le territoire se dote d'un outil méthodologique et technique afin de mieux quantifier et qualifier les faits majeurs mais également d'anticiper les évolutions du secteur en matière d'habitat. Offert à tous les acteurs concernés, l'observatoire de l'habitat compte parmi ces précieux outils. En effet, il éclaire la décision politique par sa capacité d'expertise et la mise à disposition de données fiables et significatives.

C'est pourquoi, conformément au programme de travail partenarial 2011-2013, l'AUCAME est mandatée pour mettre en place un observatoire de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain.

Deux missions ont été conduites pendant l'année 2013 sur le champ de l'observation habitat : l'actualisation des données en vue de poursuivre les travaux d'élaboration et de suivi des politiques locales de l'habitat ; la structuration d'un dispositif d'observation à l'échelle de l'aire urbaine caennaise.

L'actualisation des données en vue de poursuivre les travaux d'élaboration et de suivi des politiques locales de l'habitat

Depuis 2007, l'AUCAME accompagne, en tant que maîtrise d'œuvre, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) engagés dans des démarches d'élaboration ou de suivi des politiques locales de l'habitat (programmes locaux de l'habitat). Dans ce cadre, l'AUCAME dispose d'une batterie d'indicateurs thématiques pour alimenter les observatoires habitat propres à chaque EPCI.

L'actualisation de ces indicateurs repose sur deux types de démarches menées simultanément :

Une démarche partenariale :

Dans le cadre de la mise à disposition auprès de l'AU-CAME des bases de données afférentes à l'habitat, une rencontre annuelle est faite avec deux partenaires fortement impliqués sur la thématique du logement : la DREAL Basse-Normandie et l'association régionale des bailleurs de Basse-Normandie. Pour l'année 2013, ces rencontres ont abouti, entre autre, à la signature de deux conventions précisant la liste des bases de données fournies par chaque partenaire ainsi que leurs modalités de diffusion.

Une démarche de veille technique et juridique :

Afin d'obtenir certaines données ou informations complémentaires dans le domaine du logement aussi bien sur le plan technique que sur le plan législatif, l'observatoire habitat mis en place par l'AUCAME assure, chaque année, une veille technique et juridique. Les informations collectées proviennent, par exemple, de sites internet référencés (mises en ligne gratuites de données sur les prix de l'immobilier) ou encore du réseau des agences d'urbanisme.

Pour l'année 2013, les travaux et les recherches réalisés ont porté sur l'actualisation 2012 des bases de données constituées à l'AUCAME sur le marché de l'immobilier caennais, mais également sur les territoires de comparaison (agglomérations du Grand Ouest entre autre) :

- Le marché de la location en 2012 : base de données CLAMEUR sur les prix des loyers au m² et les évolutions des prix et ce, à l'échelle des grandes villes et agglomérations françaises ;
- L'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) à la fin 2012 sur plusieurs agglomérations françaises : enquête trimestrielle réalisée et mise en ligne par les DREAL de toutes les régions françaises ;
- La note de conjoncture immobilière des notaires disponible tous les trimestres : cette production permet de disposer des éléments comparatifs sur les prix de l'immobilier ancien (maisons et appartements) et les évolutions et ce, sur plusieurs villes françaises;
- Les évolutions législatives récentes en matière de logement : loi Duflot relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social

La structuration de l'observatoire habitat et immobilier à l'échelle de l'aire urbaine caennaise

Outre l'obligation légale de mettre en place un observatoire dans le cadre du suivi des PLH, le Conseil d'administration de l'AUCAME a souhaité qu'un véritable dispositif d'observation se structure au sein de l'agence pour répondre à plusieurs objectifs :

- Nourrir le territoire d'éléments d'analyses,
- Positionner et comparer le territoire à des échelles plus larges (Grand-Ouest, France),
- Alimenter les études ou les diagnostics,
- Constituer un outil d'aide à la décision au service des élus, des techniciens et des professionnels de l'habitat,
- Faire émerger « une culture commune » entre acteurs

Le premier semestre de l'année 2013 a été consacré à la structuration de l'observatoire habitat et immobilier. Ce travail a porté, en premier lieu, sur le choix du périmètre d'observation pertinent mais également sur la définition des grands domaines d'observation, des principaux thèmes et variables nécessaires à la mise en œuvre de

cet observatoire. Il a permis également d'identifier tous les partenaires et acteurs du logement incontournables à l'animation et à la réussite d'un tel outil.

e) Observatoire mobilités/déplacements : exploiter « à façon » les données issues de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD)

Après avoir participé à son élaboration, l'AUCAME contribue, depuis 2011, à l'exploitation des données de l'Enquête Ménages-Déplacements Grand Territoire menée dans l'agglomération caennaise et dans le Calvados à l'initiative d'un groupement de maîtrise d'ouvrage comprenant le CG14, le Syndicat Mixte Caen-Métropole et Viacités.

L'Agence met ses compétences à disposition de la maîtrise d'ouvrage de l'EMD dans le cadre du comité de pilotage et du comité technique de l'enquête. Elle a également été chargée de l'exploitation des données au-delà du rendu « standard CERTU » confié au bureau d'études PTV.

La mise en forme des informations fournies brutes issues de l'EMD a été conduite durant l'année 2011. L'exploitation de cette masse considérable de données a débuté au cours du troisième trimestre 2011.

En 2011 et 2012, sont sortis les trois premiers rapports thématiques, portant sur « les relations entre les pôles urbains du Calvados », novembre 2011, « les déplacements pour achat dans Caen la mer et le Calvados », avril 2012 et « le stationnement dans l'agglomération de Caen la mer » en juillet 2012.

Le quatrième rapport est sorti en septembre 2013, sur le thème des « déplacements des habitants de Caen-Métropole », à l'occasion des assises de la mobilité. Il s'agit d'exploitations spécifiques de l'EMD reprenant les découpages en couronne du Scot Caen-Métropole, afin de mieux comprendre les comportements de déplacements selon les territoires. Le projet de territoire porté par le Scot Caen-Métropole s'appuie en effet sur un lien fort entre le développement possible des territoires et l'offre de transport ainsi que la mobilité sur ces territoires. Cette exploitation permet donc, a posteriori, les données n'existant pas lors de l'élaboration du document, de valider le parti d'aménagement du Scot et de donner les bases pour une future évaluation de sa mise en œuvre.

L'AUCAME a également été sollicité par la ville de Caen pour extraire les données de l'EMD concernant les déplacements en vélo des habitants de la ville de Caen. Elle a ainsi pu croiser, à périmètre comparable, les données de l'EMD 2011 avec celles de l'enquête menée pour Viacités en 2005 et évaluer l'évolution de la pratique cycliste. Les données et graphiques produits ont été remis aux services de la ville de Caen en juin 2013.

L'Agence utilise régulièrement ces données dans le cadre des travaux qu'elle conduit pour ses membres : PLH communautaires, études d'aménagement (Plateau Nord, Secteur Ouest), ...

f) Observatoire de la politique de la ville de Caen la mer

Le premier semestre 2013 a été consacré au calibrage de l'observatoire politique de la ville de Caen la mer. Rebaptisé « observatoire des solidarités territoriales », cet outil d'observation et de suivi des quartiers en difficulté s'inscrit dans un projet urbain et social visant à réduire les inégalités au sein de Caen la mer.

L'objectif de l'observatoire est de quantifier les écarts et inégalités entre quartiers, de repérer, caractériser et suivre dans le temps les quartiers en difficulté, d'identifier les problématiques et les enjeux propres à chaque quartier de façon à orienter les actions des élus. L'échelon géographique de base est l'IRIS, mais l'observation tiendra compte également du carroyage de l'INSEE pour affiner l'analyse et bien délimiter les quartiers en difficulté.

L'observatoire des solidarités territoriales est sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, son alimentation et sa mise à jour étant confiée à l'AUCAME. Le pilotage politique est assuré en interne par le groupe « politique de solidarités territoriales » constitué d'élus de Caen la mer et, en externe, par le « comité de pilotage stratégique » associant les différents partenaires de l'observatoire. Un groupe de travail composé d'élus de Caen la mer a été constitué spécifiquement pour réfléchir à l'architecture et au contenu de l'observatoire. Les chefs de projet « politique de la ville » ont également la possibilité de s'exprimer au sein d'un groupe « projets » pour faire part de leurs idées et réagir sur les options proposées.

L'observatoire comportera deux types d'indicateurs, des « indicateurs d'alerte et de progrès » concernant tous les quartiers de Caen la mer (socle 1), et des indicateurs destinés à caractériser les quartiers en difficulté (socle 2). Les indicateurs du socle 1 ont été arrêtés au cours du printemps 2013, la détermination des indicateurs du socle 2 ayant été renvoyée au début de l'année 2014 en raison de l'actualité de la réforme de la politique de la ville au niveau national et du calendrier de diffusion des données carroyées de l'INSEE attendues fin 2013. Cinq réunions se sont tenues entre janvier et avril 2013 pour définir et valider la structure de l'observatoire.

Au niveau régional, une démarche est engagée pour réaliser un « observatoire régional des quartiers » dont la réalisation a été confiée au CRCOM3S. L'AUCAME a été invitée en février 2013 à présenter le projet d'observatoire des solidarités territoriales de Caen la mer aux partenaires du futur observatoire régional afin de définir un socle commun d'indicateurs.

La charge de travail de l'Agence ne permettant pas d'exploiter les données avant la fin de l'année 2013, la structuration physique de l'observatoire des solidarités territoriales a été finalisée en janvier 2014.

2. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (S.I.G.) DE L'AUCAME : UN OUTIL PUISSANT EN PLEIN ESSOR

a) Mutualisation du S.I.G. de l'AUCAME : donner un accès aux membres de l'Agence et leur offrir des fonctionnalités SIG simples

Le contexte

Des demandes de plus en plus en plus explicites, tant côté Syndicat Mixte Caen-Métropole que côté Direction de l'Habitat, du Foncier et de l'Aménagement, de Caen la mer, ont fait état d'un intérêt manifeste pour une mutualisation d'un système d'information géographique alimenté et géré par l'Agence, mais à disposition des services des collectivités.

Début 2012, la stratégie de l'Agence en la matière était définie. Elle comporte deux étapes :

- I. Organiser un système interne global de gestion centralisé des bases de données (SGBD). Cette phase est toujours en cours de réalisation progressive.
- II. Se doter des outils techniques qui rendront ce système mutualisable auprès des membres de l'Agence qui en feraient la demande.

Dès janvier 2012, l'AUCAME a ainsi acquis les matériels et logiciels nécessaires à la mise en place d'un serveur SIG

Les services de Caen la mer ont accepté de tester la solution durant l'année 2012, avant que celle-ci ne soit ouverte à l'ensemble des membres de l'Agence.

Une fois la solution installée et configurée, l'Agence s'est lancée dans la création d'une application, qui a servi de support à des échanges avec Caen la mer, notamment avec les directeurs des services de la communauté d'agglomération, pour définir au mieux les fonctionnalités et les données nécessaires.

Ces échanges ont permis d'identifier des besoins prioritaires. En premier lieu, l'application devait permettre aux utilisateurs d'accéder directement aux données manipulées par l'AUCAME dans le cadre de ses travaux, et par la même occasion, à des données à jour. Elle devait également permettre aux utilisateurs de produire des cartes de travail et constituer un outil collaboratif permettant aux utilisateurs de services ou de structures différentes de s'échanger des informations.

L'application proprement dite, basée sur ce logiciel « ArcGIS Server » de l'éditeur Esri, a été développée en interne en utilisant la technologie flash qui présente l'intérêt d'être installé sur la plupart des ordinateurs. On accède à l'application simplement avec un navigateur Internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome ...) via Internet. Cette technologie offre notamment beaucoup de souplesse dans la configuration de l'application. Elle est ouverte et permet donc d'intégrer des outils développés ailleurs. Elle est évolutive et relativement intuitive pour des non-spécialistes. Enfin, elle est très peu « gourmande » en débit Internet.

Elle propose déjà de nombreuses données qui couvrent des thèmes variés : découpages territoriaux, économie, environnement et paysages, équipements, habitat, mobilités, occupation du sol, planification, socio-démographie ... Elle donne accès à plusieurs fonctionnalités permettant de se déplacer, d'afficher les informations de son choix, de dessiner, de mesurer, de faire des recherches et des sélections et d'exporter les cartes réalisées. De nouvelles données et fonctionnalités viendront régulièrement enrichir l'application.

Par ailleurs, afin de permettre une utilisation optimale de l'application pour les utilisateurs, l'Agence a jugé nécessaire de mettre en place une formation. L'application est protégée par un mot de passe délivré lors de cette formation. Celle-ci dure une journée et s'appuie sur un support de formation qui a été réalisé en interne.

A ce jour, six sessions ont permis de former une trentaine d'utilisateurs parmi les agents de Caen la mer, de Caen-Métropole et de l'équipe de l'Agence.

Les travaux en 2013

En 2013, l'accent a été mis sur la consolidation de l'application Gé'Aucame – Carto et sur le développement d'un panel de nouvelles applications destinées à couvrir le plus largement possible les besoins de l'ensemble des utilisateurs potentiels. Ces nouvelles applications sont ouvertes à tous et ne nécessitent pas de mot de passe. Ce sont ainsi 4 nouvelles applications cartographiques qui sont accessibles depuis le site www.aucame.fr. A l'occasion de la mise en ligne de ces nouvelles applications et dans un souci de clarté, la première application a été renommée Gé'Aucame – Carto, ce qui permet de la distinguer plus aisément.

Gé'Aucame – Public, permet au grand public d'accéder aux données diffusées par l'Aucame et constitue notamment l'outil de diffusion cartographique des données produites par l'Agence et qui bénéficient maintenant d'un statut de données ouvertes (OpenData).

Moins fournie en données et en fonctionnalités que Gé'Aucame – Carto, elle permet néanmoins de proposer une large palette d'outils et de données.

Gé'Aucame – Stats est une application de cartographie statistique qui permet de visualiser et de télécharger les principaux indicateurs socio-économiques, issus du recensement de l'Insee, à l'échelle du Calvados.

Pour suivre les évolutions des pratiques informatiques actuelles, l'AUCAME a également produit trois applications thématiques qui peuvent être visualisées sur tout type de plateforme et notamment sur les périphériques mobiles tactiles type Smartphone ou Tablettes :

- la première application concerne les documents d'urbanisme. Elle offre la possibilité de visualiser l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire de Caen-Métropole, d'afficher une information synthétique sur chaque zonage et d'en télécharger les règlements (au format PDF).
- la deuxième application, toujours à l'échelle de Caen-Métropole, permet de visualiser l'évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2009 à l'aide d'un outil simple de « balayage ».
- la troisième permet de visualiser et d'accéder aux informations sur les 8 000 items de la base « OpenEquipements14 »

En fonction des besoins et des attentes des utilisateurs, les applications existantes seront enrichies et de nouvelles applications, notamment thématiques verront le jour dans les mois à venir.

b) La 3D dans les travaux géomatiques

Introduite en 2012 à l'agence, l'usage de la 3D offre des atouts indéniables en termes de diagnostics territoriaux, d'analyse de l'insertion de projets urbains, mais aussi de communication et de pédagogie

Cette volonté de s'engager dans la 3D répond à un besoin, dans la conduite des travaux, d'introduire une 3ème dimension dans les diagnostics et l'analyse paysagère, la vision de l'insertion de projets ou l'impact de scénarios d'aménagement.

En 2013, la production 3D s'est orientée vers la construction d'une maquette globale visant à terme, à couvrir l'ensemble du territoire de Caen-Métropole. Celle-ci est réalisée progressivement par la modélisation de secteurs dont l'étude nécessite l'utilisation de la 3D. A ce jour, deux secteurs de l'agglomération ont été modélisés :

- Le plateau Nord de Caen,
- Le secteur Ouest de l'agglomération

La maquette est composée majoritairement de bâtiment «géo-typiques» (les textures et formes de toit sont attri-

bués de manière automatique en fonction du contexte) et de quelques modèles 3D pour les bâtiments emblématiques et remarquables. L'utilisation d'une orthophoto pour habiller le sol et d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) pour le relief permet d'obtenir un rendu plus réaliste. Enfin, un soin particulier est apporté à la modélisation de la végétation et d'éléments fonctionnels de la ville (tramway, train...).

A ce jour, la maquette compte 22 500 bâtiments «géotypiques», 200 bâtiments 3D, 462 hectares de végétation surfacique, 540 km d'alignements d'arbres, près de 30 000 arbres ponctuels pour une surface totale du territoire modélisée de 42 km².

c) La généralisation de l'OpenData pour les productions de l'agence



Le contexte

Les agences d'urbanisme, pour alimenter leurs travaux, sont régulièrement confrontées à l'absence de données géographiques. Elles sont donc amenées à produire elles-mêmes ces bases de données.

Au début de l'année 2011, l'Agence d'urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME) et le Conseil Général du Calvados avaient lancé un partenariat technique visant à produire une base de données géographiques qui recense les quelques 8 000 équipements publics et collectifs du département. Outre l'intérêt intrinsèque d'une telle base de données et la nouveauté de ce type de partenariat localement, la grande innovation entourant ces travaux résidait dans le mode de diffusion de cette base de données dénommée OpenEquipements14.

En effet, très rapidement, les deux structures avaient décidé avec l'accord de leurs instances respectives d'expérimenter une diffusion de type OpenData, sous licence ouverte.

L'OpenData (« données ouvertes » en Français) désigne une démarche, en plein essor dans les collectivités françaises, qui vise à ouvrir les données publiques. Cela consiste à diffuser gratuitement certaines données numériques et à en permettre une réutilisation très large, même commerciale. Ces données peuvent être des données géographiques, des statistiques, des études ou des rapports.

La diffusion des données publiques répond à des objectifs de transparence, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public. Elle peut également initier une participation citoyenne et favoriser les échanges et les collaborations entre structures ce qui peut aboutir à un enrichissement collectif du contenu et de la qualité des données ouvertes. Les démarches OpenData sont

enfin des outils de communication puissants pour les territoires qui s'en emparent et des vecteurs d'innovation, de création d'emplois et de nouveaux services aux citoyens.

La démarche OpenEquipements14 a été présentée devant une centaine d'élus, de techniciens et d'acteurs locaux de la géomatique, lors d'une matinée d'information le 28 septembre 2012, introduite par le Président du Conseil Général du Calvados, Jean-Léonce DUPONT et le Président de l'AUCAME, Colin SUEUR.

Le succès de cette présentation illustrée tant par le nombre de participants que par leur qualité démontre le vif intérêt suscité par cette démarche qui dépasse largement les frontières du département du Calvados comme en témoigne la présence de François SALGE représentant l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) et par ailleurs chargé de mission à la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN).

OpenEquipements14 constitue le point de départ d'une démarche OpenData « officielle » au sein de l'AUCAME. Depuis sa création en 2006, l'agence diffuse gratuitement ses publications et études dès lors qu'elles ont été validées par son Conseil d'Administration. Depuis 2009, la base de données d'occupation du sol, établie en 2008 sur les 90 000 hectares du territoire du SCoT (Mos AUCAME 2009) est librement téléchargeable au format KMZ visualisable dans Google Earth et intégrable à un système d'informations géographiques.

Les travaux en 2013

L'AUCAME fait donc de l'OpenData sans jamais l'avoir véritablement officialisé et formalisé. C'est pourquoi, lors du bureau du 16 octobre 2012, les élus de l'agence ont demandé la généralisation de la diffusion en libre accès des données produites exclusivement sur fonds publics.

En plus d'OpenEquipements14, ce sont ainsi 4 autres bases de données produites par l'agence d'urbanisme qui sont librement téléchargeables sur notre site www. aucame.fr :

- Le mode d'occupation du sol 2001 : analyse rétrospective de l'occupation du sol en 2001, basée sur les orthophotographies de 2001, fournies par le Conseil Général du Calvados, et le mode d'occupation du sol de 2009 produit par l'AUCAME.
- Le mode d'occupation du sol 2009 produit sur la base des orthophotographies de 2006 également fournies par le Conseil Général du Calvados.
- La trame verte et bleue de Caen-Métropole.
- L'équipement commercial de Caen-Métropole qui recense les enseignes commerciales de plus de 300 m².

Courant 2013, le site internet a fait l'objet d'une réorganisation afin de faire apparaître clairement la politique d'OpenData de l'agence.

3. VEILLE JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Si elle ne donne pas systématiquement lieu à des productions, cette mission est considérée comme très importante dans la mesure où elle est indispensable au développement de la capacité d'expertise et de créativité de l'Agence.

La veille législative, réglementaire et administrative devient progressivement plus importante. En effet, les membres de l'AUCAME, notamment les communautés de communes, sont de plus en plus confrontés à des dispositifs dont la complexité va croissante : lois relatives à l'intercommunalité, à l'urbanisme, à l'habitat, à l'environnement, ... et dont la production s'est accélérée durant la dernière décennie.

La « veille technique » qu'assure l'AUCAME a également pour objectif de maintenir son potentiel d'expertise ainsi qu'une partie du temps de réflexion non spécifiquement affecté à une étude. Cette mission comprend la démarche de structuration documentaire des études produites par l'Agence et des ouvrages ou références acquis par elle.

Cette veille se développe également dans le champ des outils technologiques (SIG, gestion de bases de données ...) et du développement de nouvelles applications, de techniques d'information et de communication.

Ce travail de veille technique s'effectue également dans le cadre de la participation de l'Agence à des réseaux professionnels, au premier rang desquels on trouve la FNAU. Cette participation est essentielle à la fois pour être informé, mais également pour être partie prenante aux réflexions et aux débats sur l'évolution des questionnements, des méthodes et techniques. Il s'agit également, par des visites et voyages d'études, de faire bénéficier le territoire des expériences, idées et innovations des autres.

a) Comprendre la réforme des fonds européens et ses effets pour Caen et la Basse-Normandie

La FNAU avait organisé les 11 et 12 octobre 2012 un séminaire de travail à Bruxelles sur le thème de la réforme des fonds structurels européens.

Composée d'élus et de directeurs d'une trentaine d'agences d'urbanisme, dont l'AUCAME, la délégation française avait été reçue au « Comité des Régions » et dans les locaux de la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne.

Ce séminaire avait été l'occasion, pour le Directeur de l'agence, de prendre connaissance des modalités d'élaboration de la législation européenne par la Commission et par le Parlement Européen et d'échanger sur la réforme en cours des fonds structurels européens dont l'application sera effective à compter du 1er janvier 2014.

Compte tenu de l'importance du sujet, dès début 2013, l'AUCAME s'est lancée dans un travail de « veille européenne ».

En effet, la politique régionale de l'Union européenne est devenue, depuis 2006, la priorité budgétaire de l'Union, devant la traditionnelle Politique Agricole Commune (respectivement 65 et 43 milliards par an entre 2007 et 2013).

La politique régionale (dite politique de cohésion) a bien sûr pour but d'homogénéiser le niveau de développement des 271 régions européennes, mais aussi de stimuler la croissance de demain. Les régions plus développées, les régions en transition (comme la Basse-Normandie) et les régions moins développées ont des niveaux d'implication budgétaire différenciés, mais tous coordonnés autour de l'innovation et du développement durable.

Avec les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) et les Contrats de Projets Etat-Région (CPER), les fonds structurels européens constituent l'un des trois leviers externes du développement des territoires. Au fil des programmes, les fonds européens ont tendance à se coordonner et à effacer la traditionnelle césure entre l'urbain et le rural pour une meilleure intégration des territoires et pour faciliter l'émergence de projets concertés.

Ces fonds structurels européens sont programmés tous les sept ans. La nouvelle négociation pour la programmation 2014-2020 est sur le point de s'achever et nous en découvrons les modalités. L'objet de ce travail était de cerner la gouvernance et les enjeux de cette négociation, afin de faciliter la réalisation de projets territoriaux partagés entre tous les acteurs.

L'agence s'est donc attachée à constituer un fond documentaire afin d'être en capacité d'informer ses membres sur la logique des interventions de l'Union Européenne et sur les évolutions, pour le territoire, des modalités de co-financement des projets par celle-ci.

Ce travail a donné lieu à la rédaction d'une note aux membres du Bureau présenté lors de la réunion de celui-ci le 29 août 2013. A la suite de ce Bureau, l'agence a été chargée de poursuivre et d'amplifier son travail de veille européenne afin d'améliorer la connaissance des dispositifs européens mis en places et d'identifier les enjeux locaux qui en découlent.

b) Visite des deux éco-quartiers « Rieselfeld » et « Vauban » à Freiburg-im-Briesgau (Allemagne) 23 & 24 mai 2013

A l'invitation du bureau d'études SIAM Conseil, prestataire retenu par I'AUCAME pour l'accompagner dans la finalisation de l'étude « secteur ouest de l'agglomération caennaise », le Directeur de l'agence a participé à un voyage d'étude de deux jours à Freiburg (220,000 habitants), en Allemagne. Il s'agissait de visiter deux éco-quartiers de cette ville emblématique de la mise en œuvre d'un urbanisme durable.



A ce voyage et parmi d'autres, participaient également des représentants de la DDTM du Calvados, des élus et techniciens de l'agglomération caennaise et de la commune de Douvres-la-Délivrande.

Les deux quartiers visités, « Rieselfeld » (70 ha, 3 400 logements, 9 000 habitants) et « Vauban » (4 000 habitants) sont particulièrement intéressants à la fois en matière d'urbanisme, de gestion de l'énergie et de priorité donnée aux transports alternatifs à l'automobile. Ils sont également très instructifs en ce qui concerne la programmation et la mise en œuvre du projet opérationnel.

Un film de 16 minutes présentant ces deux opérations et les réactions des acteurs de la région caennaise durant la visite a été réalisé par SIAM conseil. Il sera prochainement mis en ligne sur le site de l'agence.

c) Visite à la délégation bas-normande à Bruxelles pour approfondir la connaissance du fonctionnement des institutions européennes

Connaissant l'existence d'une représentation permanente de la Région Basse-Normandie auprès de l'Union, l'agence s'en est rapprochée afin de planifier une visite de trois techniciens de l'agence à Bruxelles pour parfaire sa connaissance des dispositifs, pour tisser un réseau de relation afin de préparer le voyage ultérieur d'une délégation d'élus caennais.

La représentation de Basse Normandie s'est particulièrement mobilisée pour préparer et organiser, pour l'AUCAME, un programme de travail à la fois dense et passionnant. Cette visite s'est déroulée les 16, 17 et 18 octobre 2013. Les principaux organismes rencontrés furent les suivants :

- RP France auprès de l'UE, 14 place de Louvain,
- DG « Politique régionale », 5 avenue de Beaulieu,
- DG « Recherche », 8 Square Frères Orban,
- DG « Transports », 28 rue Demot,
- DG « Environnement », 5 avenue de Beaulieu,
- DG « Politique régionale », 5 avenue de Beaulieu,
- Et, dans les locaux de la Délégation de Basse-Normandie :
 - CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe),
 - représentation à Bruxelles de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH),
 - « Convention des Maires »

4. Animation du milieu local

a) Signature de la Charte d'éthique de la 3D dans le cadre d'un colloque international organisé à Caen les 22 et 23 mai 2013



Le Président de l'agence a été invité par M. Hervé HALBOUT, consultant SIG à Hérouville Saint-Clair et Président du Comité d'éthique 3D, à participer à une table ronde dans le cadre d'un colloque international organisé à Caen les 21 et 22 mai 2012.

Intitulé « 3D et éthique », ce colloque, qui s'est déroulé dans l'amphi Daure du Campus I de l'Université de Caen-Basse-Normandie, a traité du thème de « la qualité des données et l'usage qui en est fait dans les modélisations 3D du territoire ».

A l'occasion de ce colloque, et dès lors que l'AUCAME utilise de plus en plus la 3D dans ces travaux, les organisateurs avaient demandé au Président de signer, au nom de l'Agence, la « Charte d'éthique 3D ».



Dans la mesure où cette demande s'inscrivait parfaitement dans la politique numérique mise en œuvre à l'agence, basée sur la déontologie et l'Open-Data, M. Colin Sueur, Président de l'AUCAME, a officiellement signé cette Charte d'éthique le 23 mai 2013.

Il convient de souligner que dès lors que ce colloque se tenait à Caen, l'agence a apporté son aide à son organisation, en informant ses membres et partenaires de sa tenue et en imprimant une partie des programmes distribués aux participants.

Au cours de ce colloque, l'agence a présenté ses productions 3D sur des panneaux et par une démonstration vidéo. Sur l'un des panneaux apparaissait, résumée dans un tableau synthétique, la façon dont l'AUCAME applique les principes de la charte d'éthique de la 3D à ses productions.

b) Participation à l'organisation et à l'animation de visites du territoire par des acteurs extérieurs.

En 2013, l'agence a été sollicitée pour participer à l'organisation puis à l'animation de visites d'acteurs extérieurs au territoire. Cette participation s'est dans tous les cas concrétisée par l'organisation d'une visite sur le terrain et par la présentation, sous la forme d'un diaporama, des grandes caractéristiques de l'agglomération caennaise et de ses projets. Ces visites ont été les suivantes :

- Accueil à Caen du nouveau cabinet juridique conseil du Syndicat Mixte Caen-Métropole, le 14 février 2013
- Accueil à Caen de M. Hans Thoolen, Directeur de l'urbanisme de la Ville de Breda (Pays-Bas), le 12 juin 2013



c) Interventions concernant les villes moyennes bas-normandes et autres interventions

L'AUCAME est intervenue à Cherbourg en février 2013 sur « l'attractivité du Cotentin » lors de la première rencontre du Cotentin organisée à la Cité de la mer. Elle s'est également investie dans les premières « Assises régionales des villes moyennes » qui se sont tenues à Saint-Lô le 31 mai 2013, en présentant notamment une étude prospective sur l'avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie. L'Agence a également été associée en juin 2013 à la journée de restitution des travaux de prospective menés par la DREAL sur « l'avenir des territoires bas-normands à l'horizon 2040 », où elle est notamment intervenue dans un film de contexte réalisé à cet effet.

L'AUCAME a également été sollicitée pour intervenir sur l'intérêt de structurer une filière d'excellence « protection et sécurité civile » autour de l'école départementale des sapeurs- pompiers de Vire, en lien avec la Capitale régionale. Ces diverses interventions montrent que

l'Agence est identifiée au sein de la région comme une ressource d'ingénierie dont les travaux et les connaissances peuvent bénéficier à d'autres territoires, en premier lieu les villes moyennes dont la mise en réseau, entre elles et avec la Capitale régionale, constitue un enjeu fort pour l'avenir de la Basse-Normandie.

Enfin, dans le cadre des relations entre Hérouville-Saint-Clair et Tikhvine, l'Agence est intervenue en février 2013 devant des élus et des acteurs socio-économiques russes de la ville de Tikhvine, pour expliquer comment passer « du diagnostic à la stratégie territoriale » dans un territoire comme la région caennaise.

En marge des travaux menés sur l'innovation, l'AUCAME a été invitée à plusieurs réunions organisées par Caen la Mer, la Région, la MEFAC, la CCI de Caen, etc. en vue de structurer une filière numérique en Basse-Normandie dont les entreprises se situent en majorité dans le Campus Effiscience.

5. RÉPONDRE AUX SOLLICITATIONS MULTIPLES

a) Assistance cartographique à l'ESAM Caen-Cherbourg dans le cadre du montage du Musée Eclaté de la Presqu'île de Caen (MEPIC), manifestation labellisée « Normandie Impressionniste 2013 »

L'Ecole Supérieure des Arts et Médias de Caen-Cherbourg (ESAM), avait sollicité l'Agence, courant 2012, afin que celle-ci l'aide à élaborer la cartographie de la plaquette de présentation du MEPIC, manifestation d'art contemporain organisée sur 15 communes de la basse vallée de l'Orne par l'Ecole en 2013 et labellisée « Normandie Impressionniste 2013 ».

Cette collaboration s'est poursuivie en 2013 avec une aide technique apportée par l'agence, notamment pour cartographier les espaces de stationnement permettant de visiter les différentes installations artistiques de la manifestation.

b) Présentation des besoins en logements sur la communauté de communes d'Entre Thue et Mue

Suite au diagnostic habitat sur la communauté de communes d'Entre Thue et Mue réalisé en 2012 par l'AU-CAME (conformément au programme de travail partenarial 2011-2013), les élus ont sollicité l'agence pour élaborer des scénarios de perspective démographique en vue d'évaluer les besoins en logements neufs sur le territoire communautaire. Ce travail, réalisé au 1er trimestre 2013, a fait l'objet d'une présentation en conseil

communautaire le 10 avril 2013 sous la forme d'un PowerPoint de 21 diapositives.

c) Présentation de l'étude sur la consommation d'espace dans Caen-Métropole devant la CD-CEA du Calvados

A l'invitation de la DDTM du Calvados, l'AUCAME a présenté, le 2 avril 2013, les résultats de l'étude de la consommation d'espace sur le territoire du SCoT Caen-Métropole sur la période 2001-2009 et réalisée sur la base des deux millésimes concernés du Mode d'Occupation des Sols (MOS) de Caen-Métropole également réalisés par l'agence.

Cette présentation s'est appuyée sur un diaporama de 22 diapositives. A l'issue de cette réunion, les deux numéros d'Act'urba traitant du sujet à l'échelle de Caen-Métropole et à celle de la CA Caen la mer ont été remis aux participants.

d) Participation à l'étude « Étoile ferroviaire caennaise » engagée par la Région de Basse-Normandie

La région Basse-Normandie a mandaté le cabinet de conseil Egis pour réaliser une étude sur l'opportunité et la faisabilité de l'ensemble des projets ferroviaires autour de Caen (pratiquement sur l'ensemble du Calvados). L'AUCAME a été sollicitée par la Région pour participer à cette étude. Elle avait été auditionnée par Egis, en septembre 2012. Une part importante des documents ayant permis de poser le diagnostic provient d'ailleurs des études menées par l'Agence d'urbanisme. Depuis lors, l'Agence a participé au comité technique et de pilotage de cette étude qui s'est achevée en mars 2013.

Bien que non inscrite au programme de travail, l'Agence participe activement à cette étude, tant les réflexions sont proches de la problématique de développement autour des haltes ferroviaires portée par le SCoT et de celle de la création de nouvelles haltes en agglomération préconisée par le PDU.

e) Participation aux ateliers thématiques organisés par la SPLA « Caen-Presqu'île » dans le cadre de l'élaboration du plan guide du projet

Afin de mener à bien des projets d'aménagement et de développement urbain de la Presqu'île a été créée, le 28 juin 2010, la société publique locale d'aménagement Caen Presqu'île. Elle regroupe les trois communes concernées, la CA Caen la mer, la Région et l'autorité portuaire. La première mission de Caen Presqu'île a été d'organiser une réflexion pluridisciplinaire sur le territoire. Pour ce faire, un marché d'études a été lancé à

l'été 2010 pour définir les contours du projet avec trois équipes regroupant des urbanistes, des architectes, des paysagistes, des économistes, et des sociologues.

Depuis la désignation de l'équipe conduite par Winy Maas, de l'agence MVRDV, comme lauréate du concours international, les études préalables au projet opérationnel ont été lancées afin de produire un plan-guide de l'aménagement de la Presqu'île à horizon fin 2014.Des études techniques (étude d'impact, études de sols et de pollution) ont également été engagées parallèlement à des travaux de programmation.

Dans le cadre de ce grand chantier, les partenaires et organismes techniques du territoire ont été invité à participer à des ateliers thématiques afin de nourrir la réflexion de la maîtrise d'œuvre.

Depuis le début du mois de septembre, l'agence participe avec assiduité aux ateliers « Trame verte » et « mobilités ».

Elle continuera, sans la moindre restriction, à apporter ses connaissances et ses compétences dans le cadre des ateliers mais aussi à la demande des prestataires chargés des études.

f) Participation, avec la ville de Caen, à la préparation du colloque « pour un renouveau du parc immobilier des années 50-70 : de la prise de conscience à la stratégie » organisée par Brest Métropole Océane les 28 & 29 novembre 2013.



Ce colloque, durant lequel s'est exprimé M. Xavier le Coutour, Maire-Adjoint de Caen en charge de l'urbanisme, était organisé par la Communauté Urbaine de Brest Avec la participation de Caen, Dunkerque, Flers, Lorient, Saint Nazaire, Rouen, Royan et Valenciennes. Il accueillera une Ville invitée d'honneur: KIEL en Allemagne.

La problématique de ce colloque consistait à s'interroger sur les enjeux que posent ou vont poser les parcs de logements bâtis dans les années 50 à 70, souvent dans le cadre de la reconstruction consécutive à la Seconde Guerre Mondiale.

Ces parcs immobiliers des années 50-70 jouent un rôle majeur dans de nombreuses villes, constituant souvent des quartiers péricentraux, voire centraux, aux fonctions essentielles. Ne constituant pas une priorité d'intervention jusqu'à aujourd'hui, nombre d'entre eux se sont lentement déqualifiés, alors même qu'ils revêtent une place symbolique dans le fonctionnement de la ville et son image, et un rôle majeur dans le fonctionnement des marchés immobiliers locaux, en locatif comme en accession. Pour préserver ou renouveler leur attracti-

vité urbaine et résidentielle, 3 défis majeurs paraissent s'imposer : la requalification énergétique, la copropriété et les enjeux urbains.

Parce qu'elles concentrent de façon accrue ces problématiques en leur centre-ville et dans l'essentiel de leur péricentre, 8 villes dites « reconstruites » se sont associées pour organiser cette rencontre nationale, sous le haut patronage de l'ANAH et de la Caisse des Dépôts.

Dans le cadre de la préparation de ce colloque, il a été demandé à l'agence de préparer, avant la fin du mois d'octobre 2013, deux panneaux de présentation du centre reconstruit de Caen et de produire, selon un cahier des charges établi par l'Agence d'Urbanisme de Brest, des documents à distribuer dans une pochette contenant destinée aux participants.

Ces derniers documents constituent des « portraits de territoire » afin de faire connaître les quartiers de la reconstruction (similitudes, spécificités...) et les pratiques d'intervention des différentes collectivités concernées.





6. Réseaux régionaux et nationaux et actions de formations

a) Participation aux travaux des clubs thématiques du réseau de la FNAU

Conformément à ce qui est prévu dans le programme de travail partenarial de l'AUCAME, l'Agence s'attache en permanence à développer son potentiel de culture technique dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par sa participation à divers clubs thématiques : transports, habitat, géomatique,

Il convient de souligner que depuis le 1er juin 2013, M. Julien Ravenel, responsable SIG de l'Agence est coanimateur du club « géomatique » de la FNAU. Ce club réunit, quatre à cinq fois par an, les spécialistes des systèmes d'information géographique des agences de toute la France.

En outre, au sein du club transport et mobilités, M. Thomas Boureau co-anime un groupe EMD. Ce groupe est chargé de diffuser et faire partager les bonnes pratiques d'exploitations d'enquêtes ménages entre les agences et de représenter les agences d'urbanisme auprès des services de l'Etat sur les questions d'enquêtes de mobilité (participations aux colloques, groupes de travail sur les évolutions à venir des enquêtes ménages déplacements).

b) Participation à la réunion des Directeurs de agences de la FNAU organisée à Marseille les 19, 20 & 21 février 2013.

Dans le cadre du lancement de « Marseille Provence Méditerranée 2013, Capitale européenne de la culture », l'AGAM, Agence d'Urbanisme de Marseille a organisé,



à l'initiative de M. Feltesse, Président de la FNAU, une rencontre des Directeurs d'agences d'urbanisme de France.

Au-delà des visites des principaux chantiers et projets réalisés dans le cadre de cette manifes-

tation, il s'agissait de débattre de la place des agences dans les dispositifs locaux d'ingénierie territoriale, notamment comme suite aux premiers éléments connus issus du projet de loi « ALUR ».

c) Préparation et interventions lors des journées d'échanges Mobilités urbaines, FNAU - CERTU - CNFPT les 3 et 4 juin 2013 à la Défense.

Dans le cadre du groupe de travail EMD monté au sein du club transport et mobilité de la FNAU, M. Thomas Boureau a participé à la préparation des journées d'échanges mobilités urbaines, organisées tous les ans et demi sous l'égide du CERTU, en partenariat avec la FNAU et le CNFPT. Le fil rouge de cette édition était le territoire et les données de mobilité. Une attention particulière était apportée aux grands territoires.

Lors de ces rencontres, l'AUCAME a réalisée deux présentations. La première, de M. Thomas Boureau, en partenariat avec Mme Marine Tabart du Conseil général du Calvados, visait à présenter la démarche ayant permis de mettre en œuvre une enquête ménages déplacements à l'échelle d'un département, et les exploitations qu'une telle enquête a permis de réaliser.

La seconde intervention, de MM. Thomas Boureau et Julien Ravenel a permis de présenter les exploitations temporelles des données déplacements, et notamment l'apport de la représentation animée pour la compréhension de ces données. Ont ainsi été projetées les vidéos des montées dans le tramway aux différentes heures de la journée, de la charge du périphérique, de la fréquentation des parkings du centre-ville... Ces ex-

ploitations avaient été faites dans le cadre d'un travail sur les rythmes urbains mené en 2010 pour Vivacités.

d) Forte implication de l'agence dans l'organisation et l'animation de la 34ème rencontre de la FNAU à Amiens (11-13 septembre 2013)

Comme chaque année, plusieurs collaborateurs se sont rendus aux 34èmes rencontres annuelles de la FNAU, la principale manifestation rassemblant l'ensemble des agences (8 à 900 personnes chaque année) qui se sont tenues cette année à Amiens du 11 au 13 septembre. Le thème en était : « Campagnes urbaines ».



Cette année, l'AUCAME s'est particulièrement impliquée dans cette manifestation en co-organisant, avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon, un atelier intitulé « quelle ingénierie pour les espaces périurbains? » qui s'est déroulé le 12 septembre après-midi à Corby, commune située à quelques kilomètres d'Amiens. De l'avis des participants à cet atelier, il a été particulièrement riche et intéressant.

Des élus des régions de Caen et Lyon, représentatifs de la diversité des périurbains, sont venus témoigner des questions d'aménagement dans leur territoire et des modes d'accès à l'ingénierie. Ils ont exposé leur méthode de conduite des politiques d'aménagement sur des territoires aux marges des phénomènes de diffusion du modèle urbain. Ils ont expliqué la façon dont ces projets procèdent d'un arsenal technique renouvelé, composant avec l'ingénierie historique des territoires ruraux, en dialogue avec les outils des agglomérationscentres.

Les questions abordées dans l'atelier ont été les suivantes :

- Quels sont les besoins d'ingénierie de ces communes et intercommunalités ?
- Quels outils techniques sont mobilisés : bases de données, cartographies, logiciels, enquêtes ?
- Quelles formations sont suivies ?
- Quels budgets sont déployés ?
- Quelles plateformes de collaborations avec les territoires voisins sont-elles mises en place ?

Quel est le rôle assuré par les Scot ?

- Quelle approche des phénomènes d'urbanisation est-elle suggérée ?
- Des méthodes de prospective sont-elles utilisées ?
- L'ingénierie urbaine peut-elle être dupliquée sur ces territoires et le faut-il ?
- Quel rapport entre l'expertise technique et la sphère politique ?

Les deux élus caennais participants à cet atelier ont été :

M. Michel Lafont, Adjoint au Maire de Cheux,

Délégué de la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » à caen-Métropole,



M. Xavier Pichon, Président de la Communauté de Com-

munes « Val ès Dunes », Adjoint au Maire de Moult.

Dans le cadre de ces rencontres, l'agence a également présenté, le 12 septembre 2013, lors d'un « atelier métier » dédié à la géomatique, la démarche OpenData de l'AUCAME ainsi que les outils cartographiques mis en place pour répondre à sa mission de mutualisation de son Système d'Information Géographique.

e) Participation au séminaire de rentrée des Directeurs de agences de la FNAU organisée à Fort-de-France (Martinique) les 28, 29 et 30 octobre 2013.

Après Caen en 2011 et Béthune en 2012, il revenait à l'Agence d'Urbanisme de la Martinique (ADUAM) d'organiser le désormais traditionnel séminaire de rentrée des Directeurs de la FNAU.

En raison de la prochaine échéance électorale de mars 2014, le Colloque de la FNAU avait été cette année avancé au mois de septembre. C'est pourquoi le séminaire de rentrée des Directeurs, qui a habituellement lieu à cette date, a été repoussé à la fin du mois d'octobre.

Particulièrement bien organisé et riche, ce séminaire a été l'occasion de découvrir les problèmes urbains (question du logement indigne, mitage de l'habitat, risques naturels, difficultés de circulation, politique de la ville et grand projet de ville ...) rencontrés en Martinique et de rencontrer de nombreux acteurs locaux, élus et techniciens.

Ce séminaire a également été l'occasion de débattre des orientations de la fédération pour l'année 2014, au

vu notamment des évolutions législatives récentes ou en cours (loi Duflot et la question de l'observation des loyers, loi ALUR et généralisation du PLUI, ...). Il a aussi permis un large débat sur le projet de protocole de coopération entre l'Etat et la FNAU pour la période 2014-2020, protocole qui constitue le cadre de référence pour la participation financière de l'Etat au fonctionnement des agences d'urbanisme.

f) Accueil de l'Agence d'urbanisme d'Amiens (ADUGA) à Caen les 18 et 19 novembre 2013

En novembre 2013, l'AUCAME a accueilli l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois pour lui présenter les activités de l'Agence et échanger sur les travaux de chacun (mise en œuvre du SCoT, PLUI, études sectorielles, SIG, atlas des zones d'activité, etc.). A cette occasion, une visite de la Cité du Plateau et de la ZAC du Libéra à Colombelles a été organisée. L'ADUGA a également visité le Mémorial de Caen et rencontré un historien pour échanger sur la manière dont la Basse-Normandie et la Picardie perpétuent la mémoire concernant la bataille de Normandie (1944) et celle de la Somme (1916).

g) Participation active au réseau des utilisateurs des logiciels SIG « ESRI » : Rennes (30 mai 2013) et Versailles (2&3 octobre 2013)

La société ESRI, éditeur de logiciels SIG, dont est équipée l'AUCAME, organise tous les ans différentes manifestations où sont notamment présentés les travaux de ses clients.

Lors des forums régionaux, c'est un seul retour d'expérience qui est présenté aux utilisateurs. Cette année, à Rennes, c'est l'AUCAME qui a été retenue pour présenter l'application Gé'Aucame accessible aux membres de l'Agence.

A Versailles, pour la conférence francophone d'ESRI, l'AUCAME a été invitée à présenter ses travaux pour la 3ème fois en 5 ans. Cette communication portait sur les différentes exploitations de données temporelles par la production de cartes animées. Ont ainsi été présentées les animations suivantes :

- Vidéos issues des travaux sur les rythmes urbains: évolution horaire de l'utilisation du TVR, du trafic routier sur le périphérique, de l'utilisation des vélos en libre-service et de la fréquentation des parkings souterrains du centre-ville de Caen.
- Animation de l'extension du tissu bâti année par année depuis 1950 sur le territoire du Plateau Nord de Caen.
- Pulsations urbains de Caen-Métropole : une exploitation des données de l'enquête-ménage

déplacements de 2010-2011 qui permet d'estimer la population présente dans les secteurs d'enquête tous les ¼ d'heure.

h) Implication dans le Réseau Rural Régional

L'AUCAME participe au Comité d'Orientation du Centre de Ressources des Territoires Bas-Normands (CDRTBN) et est impliquée dans le Réseau Rural Régional porté, dans les deux cas, par le CREAN. L'activité d'ingénierie de l'Agence et les interactions ville-campagne dans la région caennaise justifient la participation de l'AUCAME (réflexions et partage d'expériences).

En avril 2013, l'AUCAME a accueilli dans ses locaux une rencontre intitulée « pour une meilleure appropriation et utilisation des SIG par et pour les territoires » où l'Agence a eu l'occasion de présenter ses travaux en matière de SIG et l'appui technique qu'elle pouvait apporter aux territoires pour les aider à constituer leur propre SIG.

L'Agence est impliquée dans un travail associant plusieurs partenaires sur le thème du « logement en milieu rural » où elle a réalisé un travail spécifique de caractérisation des campagnes bas-normandes (en se basant sur une typologie de la DATAR) et de détermination des enjeux des espaces ruraux en matière d'habitat. Six réunions ont été organisées à cette occasion en 2013.

L'AUCAME est intervenue à plusieurs reprises dans des réunions sur la prospective territoriale (2 rencontres) et sur l'innovation où elle a pu capitaliser ses travaux menés dans le cadre du Plateau Nord et du colloque Axe Seine du 13 décembre 2013 sur la recherche et l'innovation (2 rencontres). En novembre 2013, l'Agence a également participé à la « grande rencontre du réseau rural régional » où elle a soutenu l'idée d'élargir le réseau aux villes bas-normandes, car l'avenir des campagnes est fortement dépendant de celui des villes.

Au-delà du Réseau Rural Régional, l'AUCAME a également été invitée à participer à un groupe de prospective territoriale animé par le réseau des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A) sur l'avenir de l'agriculture dans les régions concernées par cet espace. Les travaux se sont déroulés à Bordeaux, en mai 2013, l'AUCAME ayant été sollicitée pour partager son expérience sur les liens ville-campagne et sur l'impact de la Métropolisation dans le développement potentiel de l'agriculture.

i) Actions de formations

Comme les années antérieures, l'Agence poursuit ses actions de formation aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement au sein d'organismes spécialisés. Audelà du partenariat que cela permet avec ces organismes, cette participation permet également d'assurer la promotion du territoire auprès des étudiants dans la mesure où les présentations de l'Agence valorisent les expériences locales.

Localement, depuis sa création, des partenariats actifs se développent avec l'UFR de Géographie de l'**Université de Caen - Basse-Normandie**, avec notamment l'intervention de membres de l'équipe de l'Agence devant les étudiants de Licence et Master « Ville », et depuis cette année du Master « SIG » et « MUD », et avec l'**Ecole de Management de Normandie** (EMN) où l'Agence intervient dans le cadre du Mastère spécialisé « Management du Développement Territorial ». Cet investissement au sein de l'EMN amène l'AUCAME à conseiller de nombreux étudiants au cours de leur stage sur des sujets en lien direct avec l'activité de l'Agence.

L'AUCAME est également partenaire du **CVRH de Rouen** qui, dans le cadre de sa filière développement des compétences, prépare en collaboration avec l'Université de Caen au diplôme universitaire « Aménagement, urbanisme, environnement et développement durable de l'urbain au rural ». L'Agence est notamment intervenue sur « le diagnostic territorial » en octobre 2013, lors d'une session intitulée « acculturation aux études territoriales ».

Par ailleurs, le directeur de l'agence est intervenu lors d'une formation organisée par **l'UNADEL et l'ACSE** pour des Délégués du Préfet dans des quartiers sensibles sur le thème « Les outils de planification dans le projet d'agglomération de Caen », ce qui a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 44 pages.

L'AUCAME est également intervenue à Orléans en novembre 2013 lors d'une session de formation destinée à des formateurs de MFR sur « la ville en mutations ».

Enfin, depuis 2012, l'AUCAME intervient dans le Mastère « Economiste – Analyste de projets » de la Faculté des Affaires Internationales de l'**Université du Havre**.

7. DIFFUSION DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES

a) Site internet de l'AUCAME : évolution de l'architecture et création d'une rubrique Open-Data

Le site internet de l'Agence www.aucame.fr a été mis en ligne en juin 2008. L'élaboration d'un nouveau programme de travail partenarial a été l'occasion d'engager une réflexion sur son évolution.



La charte graphique de l'agence a été revue en 2011, celle du site a donc évolué en conséquence. Conformément à ce qui était prévu, l'architecture du site a été revue dans le sens d'une plus grande clarté pour les internautes, notamment en ce qui concerne le repérage des documents à télécharger.

Le site a accueilli quelques nouveautés en 2012 et 2013. Le plan du site se présente désormais ainsi :

1. La page d'accueil :

- Elle conserve son encart actualités mis à jour en moyenne 1 fois/mois avec son lien vers toutes les actus détaillées de l'année en cours.
- Viennent s'y ajouter un lien d'accès direct à un espace dédié à Paris Seine Normandie,
- des liens d'accès au flux RSS de l'actualité de l'Agence et à son abonnement,
- et 2 icônes signalant l'adhésion de l'Aucame à la charte éthique 3D et à la politique Open Data (liées respectivement à la charte et la description de la politique Open Data).
- **2.** La rubrique **L'AGENCE** regroupe toutes les informations relatives à son fonctionnement :
 - Présentation générale de l'Agence,
 - les membres (liste avec nombre des délégués et carte),
 - instances (listes du CA, de l'AG et du Bureau),

- statuts,
- · organigramme,
- programme de travail,
- et rapport d'activité.
- **3.** La rubrique **LE TERRITOIRE**, actuellement en cours de mise à jour : elle propose une présentation du profil (physique, économique, démographique,...) du territoire chiffrée et cartographiée.
- **4.** Une nouvelle rubrique intitulée **ÉTUDES PARTENA- RIALES**, regroupant :
 - Les coopérations (travaux réalisés en collaboration avec nos membres et partenaires)
 - Les travaux pour les membres, réalisés dans le cadre du programme de travail partenarial de l'Agence et qui intéressent particulièrement les membres de l'Agence.
- **5.** Une nouvelle rubrique **DOCUMENTS EN OPEN DATA**, qui, conformément à la politique d'Open Data suivie par l'Agence, propose en libre téléchargement :
 - Les publications récurrentes de l'Aucame (Qu'en savons-nous ?, Act'Urba et Carnets de l'Aucame),
 - Les **études** de l'Agence (autres que les études partenariales),
 - Une cartothèque, réunissant sous forme de galerie, quelques cartes de l'Aucame téléchargeables en bonne définition,
 - Une galerie de **photos** prises par l'équipe de l'Agence, représentant le territoire de Caen-Métropole,
 - Les vidéos produites par l'Aucame visualisables via Viméo.
 - Des captures d'écrans de scènes 3D, sous forme de galerie,
 - Et un espace de téléchargement de données qui permet d'accéder à plusieurs jeux de données produits par l'Aucame. Sont à ce jour téléchargeables : le MOS de 2001, le MOS de 2009, la Trame verte et bleue de Caen-Métropole, l'équipement commercial de Caen-Métropole et la base de données OpenEquipements14.
- **6.** Un nouveau menu consacré au **SIG** (système d'information géographique) de l'Aucame et nommé **GE'AUCAME** (du nom de son système d'applications cartographiques), proposant :
 - Un espace Visualisation, donnant accès aux applications cartographiques du portail géographique de l'Aucame Gé'Aucame, (Gé'Aucame public, Gé'Aucame Carto en accès restreint par mot de passe, Gé'Aucame Stats et Gé'Aucame Thema qui présente les trois applications thématiques.).

- L'espace de téléchargement de données libres, déjà présent dans la rubrique précédente,
- Et une **section 3D**, regroupant
 - des vidéos des maquettes 3D produites par l'Agence,
 - les captures de scènes 3D
 - et tous les documents relatifs à la 3D à l'Aucame (posters de présentation, publications...)

Face à la montée en puissance des données SIG à télécharger, ce menu SIG a été créé afin de rendre plus aisé l'accès aux applications cartographiques et aux bases de données librement téléchargeables.

La rubrique INFOS PRATIQUES regroupe coordonnées, plan interactif et indications d'accès à l'agence, lexique et liens utiles.

b) Les publications régulières de l'AUCAME

Depuis la création de l'AUCAME, la question des modalités de la diffusion des travaux de l'Agence est un sujet récurrent. Force a été de constater qu'après plus de 6 ans de fonctionnement, la marge de manœuvre laissée à l'AUCAME pour valoriser et communiquer autour de ses productions restait étroite.

Alors que la diffusion des productions obéit à un principe a priori simple («tous les membres de l'association ont accès aux travaux de l'Agence, dès lors que ceux-ci ont été validés par le C.A. »), les membres ont souligné à plusieurs reprises la méconnaissance relative de ces travaux.

La publication des fascicules « Qu'en savons-nous ? », qui font l'objet d'une diffusion papier et numérique, et dont on constate régulièrement le réel succès, a montré qu'il existait une vraie demande d'information.

L'élaboration d'un nouveau programme de travail avait été l'occasion de définir clairement une stratégie de communication de l'AUCAME, inscrite dans le programme de travail. Elle se traduit notamment par l'élargissement de la gamme des publications récurrentes de l'Agence qui comporte désormais 3 formats :



Qu'en savons-nous ? L'objectif d'une dizaine de publications annuelles est maintenu pour le fascicule de 4 pages « historique » de l'AUCAME, pédagogique et illustré, et qui a pour objectif d'informer rapidement le lecteur sur un sujet particulier. Les dix numéros du fascicule « Qu'en savons-nous ? » (QSN) publiés en 2013 sont :

- QSN n°50 : « La tour, une structure architecturale symbolique », mars 2013 ;
- QSN n°51 : « Le « point mort : une méthode d'évaluation quantitative des besoins en logement », mars 2013 ;
- QSN n°52 : « Le projet BIMBY, un remède contre l'étalement urbain ? La densification par l'intensification des terrains pavillonnaires », mai 2013 ;
- QSN n°53 : « L'Île-de-France construit son avenir dans le Bassin parisien : Caen et les enjeux du Schéma Directeur d'Île-de-France (SDRIF) », mai 2013 ;
- QSN n°54 : « La 3D à l'AUCAME : du diagnostic territorial à l'éthique, retour sur un outil qui s'impose dans les travaux de l'agence », juin 2013 ;
- QSN n°55 : « Le Rolex Learning Center de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne », juin 2013 ;
- QSN n°56 : « Silicon Valley : territoire créatif », septembre 2013 ;
- QSN n°57 : « Le téléphérique urbain : un mode de transport qui monte », septembre 2013 ;
- QSN n°58 : « L'écoquartier de Verson : un urbanisme périurbain novateur », décembre 2013 ;
- QSN n°59 : « Les Terrasses de Fleury-sur-Orne, une alliance public-privé exemplaire », décembre 2013.



Act'Urba: fascicule d'un format variant de 8 à 20 pages permettant de faire l'état des connaissances sur un sujet d'actualité. La périodicité de cette publication étant régulière (de l'ordre de 4 par an),

une déclaration a été adressée au service du Dépôt Légal de la Bibliothèque Nationale de France et un n° ISSN a été attribué à la publication : il figurera, dès le N°7, dans les informations légales (au dos du numéro). Trois numéros du fascicule Act'Urba ont été publiés en 2013 :

- Act'Urba n°8 : « L'Axe Seine dans le SDRIF », mai 2013 ;
- Act'Urba n°9 : « La route des lasers en Aquitaine – Structurer une filière régionale à haute technologie en s'appuyant sur une grande infrastructure de recherche », juillet 2013 ;
- Act'Urba n°11: « Parcs relais Facteurs de succès et d'échec –Exemples en France et en Europe », décembre 2013.

La parution numéro 10 d'Act'Urba intitulé : « L'innovation : sortir de la crise, construire le monde de demain » initialement prévue pour octobre 2013 a été différée en raison de l'organisation du colloque de Caen et de la production d'un document sur le même sujet par le partenariat des six agences d'urbanisme d'Île-de-France et de Normandie.

Carnets de l'Aucame : Il s'agit du format de publication synthétique de 25-35 pages adopté pour le rendu d'études spécifiques à portée méthodologique. L'objectif est d'en publier 2 par an. Un « Carnet de l'Aucame » a été publié en 2013 :

Carnet de l'AUCAME n°2 :
 « Les entrées de ville : une
 grille de lecture », octobre
 2013.



II. PARTICIPER À LA DÉFINITION PROSPECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PLANIFICATION

a) Modification simplifiée n°1 du SCoT Caen-Métropole

Dans le quatrième chapitre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT Caen-Métropole approuvé le 20 octobre 2011, apparaît, dans la partie consacrée à l'objectif de compétitivité du territoire, le concept « des espaces de projets d'envergure métropolitaine ».

Page 29 du PADD, le SCoT indique que : « Compte tenu de leur localisation, de leur fonction et de leur potentiel d'urbanisation, certains sites de Caen-Métropole revêtent un caractère stratégique. Ils ont vocation à accueillir d'importants développements, qui seront conçus dans le cadre de grands projets d'ensemble. Sur ces territoires de projets, l'aménagement ne pourra se concevoir que dans le respect des principes de mixité des fonctions et des formes urbaines, d'optimisation de la consommation de l'espace, de limitation des déplacements automobiles et des gaz à effet de serre ».

Le PADD du SCoT identifie six espaces de projets d'envergure métropolitaine :

- Le cœur d'agglomération et son prolongement à l'est, sur le plateau de Colombelles,
- Le plateau nord de Caen,
- Le secteur nord-ouest (quadrant ouest),
- La vallée de l'Orne,
- Le quadrant sud-est de l'agglomération.

Pour chaque espace, le Document d'Orientations Générales (DOG) fixe des objectifs généraux d'aménagement et édicte également, sous formes d'orientations (opposables), des règles générales applicables à tous les espaces de projets d'envergure métropolitaine. Par ailleurs, le DOG indique que ces espaces pourront faire l'objet de schémas de secteur, détaillant et précisant les modalités d'application du SCoT.

Or, ces espaces sont grossièrement localisés dans le DOG, sous forme de rectangle, dans une seule orientation cartographique située en page 60 du document et dont la forme de représentation graphique et l'échelle ne sont pas suffisantes pour identifier les territoires qui y sont intégrés.

Il ressort de ces divers éléments que l'application du SCoT dans ces « rectangles » est difficile, de même qu'est compliquée la justification de compatibilité avec le SCoT des documents d'urbanisme qui paraissent être concernés.

Cela est particulièrement vrai pour trois des six périmètres qui font aujourd'hui l'objet de réflexions quant à leur aménagement et dont le périmètre opérationnel est impossible à définir en raison même de l'imprécision graphique du SCoT.

Il y avait donc lieu de préciser les périmètres de ces trois espaces de projets d'envergure métropolitaine et de mettre ces périmètres en adéquation avec les objectifs précisés dans le texte qui ont présidé à leur identification.

A la demande du Syndicat Mixte Caen-Métropole, l'AU-CAME s'est chargée d'élaborer un dossier de modification simplifiée du SCoT afin d'apporter la précision nécessaire au DOG du SCoT.

L'objectif de cette procédure est d'identifier les parties de communes concernées par l'application des orientations applicables à trois espaces de projets d'envergure métropolitaine en définissant précisément les périmètres.

Les trois espaces visés par la modification simplifiée sont les suivants :

- Le plateau nord de Caen,
- Le secteur nord-ouest (quadrant ouest),
- La vallée de l'Orne,

La délimitation de ces périmètres est faite en parfaite cohérence avec les objectifs que leur assigne le SCoT. Ce faisant, le champ d'application des orientations du DOG, opposables et applicables aux documents d'urbanisme de ces espaces métropolitains, est précisé géographiquement, sans toutefois en modifier le contenu.

Ce dossier de modification simplifiée a été annexé à la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Caen-Métropole en date du 5 juillet 2013. Il a été notifié pour avis aux personnes publiques associées. Après réception de ces avis, le dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois.

Cette modification simplifiée devait être approuvée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Caen-Métropole en fin d'année 2013, mais ne l'a pas été en l'absence de guorum.

b) Engagement de la révision du SCoT Caen-Métropole en vue de sa mise en conformité avec les dispositions de la Loi « Grenelle II »

Contexte

L'évolution législative récente a des incidences directes sur les documents de planification, et notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En effet, en 2013, deux lois supposaient une révision du SCoT Caen-Métropole dans les quatre ans :

- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE ou « Grenelle II ») : les articles 14, 17 et 18 modifient de manière significative les dispositions du code de l'urbanisme qui régissent les SCoT.
- La loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne : elle impose aux SCoT approuvés ou arrêtés d'intégrer les dispositions issues de la loi ENE au plus tard le 1er janvier 2016 par une procédure de révision.

Le SCoT Caen-Métropole approuvé le 20 octobre 2011 est donc visé par ces dispositions. Il devra donc être mis en révision en vue d'une approbation de celle-ci au plus tard à la fin de l'année 2015.

Certaines dispositions désormais imposées par la loi impliquent d'apporter des compléments significatifs au SCoT Caen-Métropole. Les obligations les plus importantes concernent le contenu du DOO. Elles sont les suivantes :

- Intégrer un Document d'Aménagement Commercial (DAC);
- Préciser les modalités nécessaires à la remise en état des continuités écologiques ;
- Indiquer les objectifs d'offre de nouveaux logements répartis par EPCI ou par commune et préciser les objectifs de la politique d'amélioration ou de réhabilitation du parc existant;
- Préciser les conditions du désenclavement par les transports collectifs des secteurs urbanisés qui le nécessitent;
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les dispositions du SAGE « Orne Aval-Seulles ».

Dès le début de l'année 2013, en partenariat étroit avec les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole, les modalités de mise en œuvre de cette révision ont été étudiées. Une proposition de méthode et un calendrier ont été établis. Ils ont été validés par les élus du Syndicat et la délibération de prescription du SCoT a été approuvée le 5 juillet 2013.

Expertise des amendements à apporter au PADD

Dès lors que le SCoT Caen-Métropole approuvé en octobre 2011 était un « SCoT du Grenelle », il intègre d'ores et déjà, dans son PADD, des objectifs sur plusieurs des nouveaux thèmes introduits par les lois « Grenelle ». Il y avait cependant lieu de vérifier, page par page, comment ces différents thèmes nouveaux ont été traités et identifier ceux qui ne le seraient pas encore.

Ce premier travail a été réalisé de manière très pré-

cise avec les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole. Il ressort de cette analyse que le PADD du SCoT Caen-Métropole approuvé en 2011 est d'ores et déjà très largement compatible avec les articles du code de l'urbanisme modifiés depuis lors, notamment par les lois « Grenelle ».

Cependant, les objectifs de plusieurs politiques thématiques, certes présents dans le PADD, paraissent toutefois mériter d'être précisés ou renforcés, notamment parce que la réflexion du territoire sur ces sujets a progressé depuis 2008. Ces sujets sont les suivants :

- La mise à jour des paragraphes sur les objectifs d'aménagement dans les espaces de projets d'envergure métropolitaine,
- · La question de l'aménagement commercial,
- · Les objectifs en matière de culture,
- · Les objectifs en matière d'activités sportives,
- La question de la reconstitution et de la restauration des continuités écologiques,
- Le thème de l'adaptation au changement climatique,
- Des ajustements mineurs.

Préparation du débat sur le PADD en Comité Syndical prévu par la procédure

Afin de ne pas retarder la procédure de révision qui doit être conduite dans un délai très court, il a été décidé d'organiser, en Comité Syndical de Caen-Métropole, le débat sur le PADD prévu par la procédure avant la fin 2013.

L'Agence s'est donc chargée de préparer ce débat, en lien avec les services de Caen-Métropole. Il s'agissait de présenter les dernières informations, notamment statistiques, connues et vérifier que les tendances alors identifiées sont toujours à l'œuvre afin que les élus puissent débattre de l'opportunité de maintenir les grandes orientations du SCoT de 2011 pour la révision.

Malheureusement, faute de quorum, ce débat prévu lors du Comité Syndical du 12 décembre 2013 n'a pu se tenir.

2. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'HABITAT

La participation à l'élaboration de politiques publiques en matière d'habitat constitue l'un des grands chantiers du programme de travail 2011-1013. Lors de la phase préparatoire du programme de travail, quatre communautés de communes périurbaines ont manifesté leur intérêt pour que l'AUCAME les accompagne dans leur réflexion sur ce thème. Parmi ces quatre, deux ont fait l'objet de travaux en 2013

Elles s'ajoutent à la CA Caen la mer et à l'ex CdC des « Rives de l'Odon » dont l'AUCAME suit d'ores et déjà les PLH.

a) L'élaboration du PLH de la CdC « Val ès dunes »

Par délibération en date du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire de « Val ès dunes » a décidé d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Le 1er comité de pilotage, marquant le



lancement de l'élaboration du PLH par l'AUCAME, s'est déroulé le 07 avril 2011. Deux ans et demi de travaux ont été nécessaires à l'AUCAME et la communauté de communes pour élaborer le PLH puisque le conseil communautaire du 24 octobre 2013 a marqué l'arrêt du PLH.

Les travaux réalisés en 2013 ont concerné la validation du contenu des orientations stratégiques (42 pages) et la rédaction du programme d'actions définissant les moyens affectés par la communauté de communes pour mettre en œuvre la politique locale de l'habitat communautaire (86 pages).

Sept instances se sont déroulées au cours de l'année 2013, dont trois comités de pilotage, deux réunions avec la DDTM en tant que personne morale associée, un séminaire avec tous les acteurs du logement et un conseil communautaire.

b) L'élaboration du PLH de la CdC « Entre Bois et Marais »

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes « Entre Bois et Marais » a été inscrite au programme de travail partenarial adopté le 7 juillet 2011.



La communauté a pris une délibération de prescription de son PLH lors du conseil communautaire du 1er septembre 2011. L'Agence a engagé la production d'une méthode d'élaboration dès le dernier trimestre 2012. Les élus communautaires ont souhaité que le PLH soit arrêté avant la fin 2013, nécessitant une forte mobilisation du service habitat de l'AUCAME pour constituer les deux derniers documents afférents au PLH.

18 mois ont donc été nécessaires pour conduire le PLH d'Entre Bois et Marais, puisque le conseil communautaire du 19 décembre 2013 a marqué l'arrêt du PLH.

Les travaux réalisés en 2013 ont concerné l'évaluation

des besoins en logements sur la communauté de communes d'Entre Bois et Marais à l'horizon 2025, les rédactions du document d'orientations (40 pages) et du programme d'actions (72 pages).

Dix instances se sont déroulées au cours de l'année 2013, dont cinq comités de pilotage, deux réunions avec les services de la DDTM en tant que personne morale associée, un séminaire, un bureau communautaire et un conseil communautaire. De plus, pour entériner la phase des besoins en logements sur la communauté de communes, sept réunions supplémentaires en communes ont été nécessaires pour disposer d'un recensement précis des projets d'habitat à l'horizon 2018.

3. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

a) Élaboration du Schéma directeur d'implantation des parcs relais de l'agglomération caennaise

Face au constat d'échec des parcs relais de l'agglomération caennaise, Viacités s'est posé la question de l'implantation de nouveaux parcs relais et du devenir des parcs actuels, en anticipant sur les évolutions à venir du réseau de transport collectif.

Cette étude inscrite au programme de travail 2011-2013 se déroule selon trois phases.

Les deux premières phases de cette étude (état des lieux comparatif des expériences de P+R en France et en Europe et étude de la clientèle potentielle de chaque entrée de ville de l'agglomération caennaise en utilisant les données de l'EMD) ont été présentées aux services de Viacités à la fin de l'été 2012.

La troisième phase de l'étude consistant à faire des préconisations de localisation de P+R dans l'agglomération caennaise en fonction de la clientèle potentielle, de la desserte actuelle ou à venir par les transports collectifs et des critères de réussite d'un P+R est désormais achevée.

b) Participer à la redéfinition d'un grand pôle multimodal autour de la gare de Caen

Viacités et la Région Basse-Normandie ont mandaté le bureau d'étude AREP Ville pour mener à bien une étude prospective sur le pôle d'échange multimodal de la gare de Caen.

Au début de cette démarche, le bureau d'étude a ren-

contré les différents acteurs locaux. Un entretien entre l'Agence, représentée par M. Patrice Duny, directeur, Mlle Laure Deslandes, chargée d'études mobilités et M. Thomas Boureau, responsable des études et l'AREP Ville a eu lieu le 18 décembre 2012.

L'AUCAME participe activement à l'ensemble de la démarche, visant à mettre en cohérence les nombreux projets en œuvre ou à l'étude autour de la gare et proposer des orientations d'aménagement pour améliorer son accessibilité et son fonctionnement. Cette étude s'est également révélée particulièrement intéressante dans le cadre des réflexions sur Caen-Presqu'île et du projet de refonte du réseau de tramway de l'agglomération.

c) Assistance à Viacités dans le cadre de l'élaboration du dossier d'appel à projet « transports collectifs et mobilités durables »

Le syndicat mixte des transports de l'agglomération caennaise, Viacités, s'est engagé dans le renouvellement de son TVR par un tramway classique et la construction d'une seconde ligne de tram est-ouest à horizon 2018.

Pour bénéficier du co-financement de ces projets par l'État, Viacités a dû répondre à l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » dont le dossier de candidature devait être remis au préfet de région avant le 15 septembre 2013.

L'AUCAME a été sollicité fin août 2013, hors programme de travail, pour relire et enrichir le dossier de candidature. L'Agence a dû mettre très rapidement en place un groupe de travail composé de M. Patrice Duny, directeur, MIle Laure Deslandes, chargée d'études mobilités et M. Thomas Boureau, responsable des études, afin d'analyser, corriger et enrichir le dossier.

L'apport de l'AUCAME a principalement porté sur la cohérence du projet de tramway avec l'ensemble des politiques territoriales locales (Scot, Projet d'agglomération, PDU, PLH...), l'importance du projet pour la Politique de la Ville, la valorisation des résultats de l'enquête ménages déplacements, le lien entre le projet de tramway et les grands projets de développement de l'agglomération (Plateau Nord, Presqu'Ile, secteur ouest, Rives de l'Orne...). L'AUCAME a aussi permis d'enrichir graphiquement le dossier en y apportant des cartes et des photographies.

4. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT

a) Élaboration d'un « plan-guide » de l'aménagement du secteur ouest de l'agglomération caennaise

Le contexte

Le secteur ouest de l'agglomération caennaise, dans un quadrant compris entre la route de Bayeux/RN13 au nord et la route de Bretagne/A84 au sud, se caractérise notamment en son centre, par la présence de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Il est concerné par de multiples projets : aménagements routiers, création ou extension de zones d'habitat et d'activité, seconde ligne de TCSP, reconversion du quartier Koenig, etc. ...

En outre, la présence de la ligne SNCF Caen-Cherbourg et l'importance des terrains encore non urbanisés de part et d'autre du périphérique en font l'un des espaces possibles de développement majeur de l'agglomération.

Identifié comme tel dans le SCoT Caen-Métropole, ce secteur est inscrit comme « espace de projets d'envergure métropolitaine » au même titre que cinq autres espaces de l'agglomération caennaise qui, compte tenu de leur localisation, de leur fonction et de leur potentiel d'urbanisation, revêtent un caractère stratégique. Ils ont vocation à accueillir d'importants développements et seront aménagés dans le cadre de grands projets d'ensemble.

La Communauté d'agglomération Caen la mer réfléchit au devenir de ce secteur et à la cohérence des aménagements à venir.

C'est pourquoi elle a sollicité l'AUCAME afin qu'elle engage une étude prospective d'aménagement de l'ensemble de ce site. Les objectifs de cette étude sont de deux natures :

- aider l'agglomération et les communes à établir une vision partagée de l'aménagement à venir sur ce secteur;
- réfléchir à la coordination des projets et des ambitions sur ce secteur, anticiper la mise en place des opérations d'aménagement pour tirer parti du potentiel de développement du site.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de travail partenarial pluriannuel de l'AUCAME, au chapitre de la « participation à la définition prospective des politiques publiques sectorielles ». Le volet aménagement de ce chapitre prévoit en effet l'élaboration d'un « planguide » de l'aménagement du secteur ouest de l'agglomération caennaise.

Les travaux en 2013

Cette étude a été engagée au début de l'année 2012 sous l'égide d'un Comité de Pilotage composé d'élus de Caen la mer et des communes concernées.

Au début de l'année 2013, plusieurs dossiers opérationnels concernant le secteur ouest de l'agglomération caennaise ont connu une accélération qui supposait de prendre, à court terme, des décisions qui vont engager l'organisation à long terme de cet espace.

C'est notamment et particulièrement le cas de trois projets qui concerne la partie du secteur ouest comprise à l'intérieur du périphérique :

- la mise en place d'un nouvel échangeur dit « des Pépinières » pour desservir le quartier Koenig (ancienne base militaire du 18ème RT cédée à Caen la mer en 2011),
- le projet d'un nouveau quartier d'habitat dit de « la Maslière » à Bretteville-sur-Odon,
- le projet de ligne 2 du TCSP (tramway fer), avec parking relais et dépôts tramways en bout de ligne prévus à proximité de la connexion avec le boulevard Pompidou.

Afin de profiter de la dynamique partenariale mise en œuvre et de la motivation des acteurs, les élus de Caen la mer et les autres membres du Comité de pilotage ont souhaité prolonger l'étude secteur ouest afin de définir des orientations plus précises concernant la création de ces infrastructures.

Ce choix supposait donc, sur l'espace compris à l'intérieur du périphérique, d'affiner le projet sur trois enjeux majeurs :

- l'organisation du système viaire du secteur compris à l'intérieur du périphérique en y intégrant à long terme la place des transports collectifs et l'objectif du SCoT de valoriser la voie ferrée comme mode de transport métropolitain;
- le positionnement d'une future gare SNCF et d'un nouveau quartier gare, en lien avec le bout (dans un premier temps) de la ligne 2 de TCSP;
- la définition des orientations en termes de localisation des îlots à bâtir desservis par cette trame viaire, mais également d'orientations en termes d'implantation et de volumétrie des futurs bâtiments, dans le respect des grandes composantes du paysage et particulièrement des visions lointaines.

Pour utile et opportune qu'elle soit, cette extension de la mission de l'AUCAME dépassait les compétences de l'équipe technique permanente de l'Agence.

En accord avec la communauté d'agglomération de Caen la mer et le Conseil d'Administration de l'agence, il a été décidé que l'AUCAME ferait appel à des expertises extérieures, en en assurant la maîtrise d'ouvrage, afin de garantir la continuité et la cohérence des travaux conduits jusqu'alors, à la satisfaction de tous les partenaires.

L'objet de la mission consistait à apporter à l'AUCAME l'expertise indispensable afin de mettre en œuvre les méthodes nécessaires à la production de propositions d'orientations sur ces trois enjeux majeurs.

Il s'agissait également d'assister l'Agence dans la recherche d'un consensus entre les différents partenaires sur ces propositions afin de pouvoir les soumettre à la validation des élus.

Sur la base d'un cahier des charges établi par l'agence, le Cabinet SIAM Conseil de Tours a été choisi dans la mesure où il a été en capacité, dans un délai très court, de regrouper les compétences requises.

La mission a consisté, sur la base d'un travail étroit avec l'équipe technique de l'agence, à produire les documents préparatoires (notamment graphiques et cartographiques) à un « workshop » d'une journée destiné à définir collectivement les orientations d'aménagement de la partie du secteur ouest comprise à l'intérieur du périphérique sur les trois enjeux cités en objet de la mission. Ce workshop s'est déroulé le mercredi 10 avril 2013 dans les locaux de l'agence. Il a été particulièrement animé et fructueux.

A la suite de ce workshop, les options définies ont été synthétisées sous la forme d'une carte des orientations d'aménagement agrémentée de schémas en perspective et d'exemples photographiques d'aménagements d'autres territoires.

Les résultats de ce travail ont été présentés le 15 octobre 2013 devant le Comité technique de l'étude.

b) Maîtrise d'œuvre de l'étude partenariale « Plateau Nord », engagée sous l'égide de la CA Caen la mer

Le contexte

Situé au nord de l'agglomération caennaise, de part et d'autre de la RD7 qui dessert la Côte de nacre à partir de l'échangeur éponyme du boulevard périphérique, le « Plateau Nord » constitue, de l'avis unanime, un pôle d'excellence regroupant sur un lieu à la fois vaste et à taille humaine la recherche fondamentale, la recherche et développement, la formation.

En constant développement, les investissements s'y concentrent : plus de 325 M€ de projets réalisés ou en cours de réalisation sans compter la reconstruction du CHU évalué à 850 M€.

A travers son Université, ses laboratoires, l'agglomé-

ration caennaise a su intégrer des pôles de dimension nationale, voire européenne, tels que le GANIL (Spiral 2) ou Cycéron, qui font de Caen un des fleurons de la recherche en sciences nucléaires et biomédicales. De même, la présence du CHU et du Centre François Baclesse renforce le sens stratégique du Plateau Nord dans le domaine nucléaire-santé. Les écoles d'ingénieurs en lien avec d'autres centres de recherche ont su développer le domaine de la science des matériaux. Enfin la présence d'écoles de management et d'administration des entreprises en fait un site particulièrement riche de compétences.

Le potentiel scientifique du Plateau Nord s'est pleinement concrétisé lors de l'appel à projets lancé dans le cadre de la mise en œuvre des investissements d'avenir issus du grand emprunt. En effet, ce pôle s'est particulièrement distingué en obtenant 4 LABEX (laboratoires d'excellence : EMC3, SYNORG, GANEX & IRON), 4 EQUIPEX (équipements d'excellence : GENESIS, S3, DESIR & REC HASDRON) et une infrastructure nationale en biologie et santé : France Hadron.

Ainsi, conformément aux dispositions du SCoT Caen-Métropole et aux termes de son projet d'agglomération approuvé à l'unanimité le 1er octobre 2010, la Communauté d'agglomération Caen la mer poursuit l'objectif de conforter le Plateau Nord, pôle d'excellence spécialisé dans le domaine de la physique nucléaire et du biomédical et d'accélérer le développement du secteur «santé environnementale».

Il s'agit de faire du Plateau Nord l'une des locomotives du développement de la capitale régionale et à travers elle de la région de Basse-Normandie pour contribuer activement au redressement productif national en apportant, par l'innovation, une forte valeur ajoutée susceptible de générer de nombreux emplois directs et indirects.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération, en lien étroit avec les communes concernées, a pris l'initiative d'organiser une réflexion collective associant l'Etat, la Région de Basse-Normandie et le Conseil général du Calvados, mais également les institutions et établissements d'enseignement et de recherche présents sur ce territoire, ainsi que ses usagers.

La méthode retenue consiste, sous égide d'un Comité de Pilotage composé des plus hautes instances des collectivités locales et territoriales concernées, des dirigeants des établissements de santé, d'enseignement et de recherche du Plateau et d'experts associés, de travailler à l'élaboration d'une stratégie commune de développement dans le cadre de deux commissions thématiques.

L'une, dite « stratégique » a pour mission de proposer des orientations et des actions prioritaires hiérarchisées dans le domaine de la recherche et du développement scientifique des établissements présents sur le Plateau.

La seconde, dite « commission aménagement » a pour objet d'établir un diagnostic du fonctionnement urbain du Plateau Nord en réalisant la synthèse des études et réflexions existantes et de proposer, le cas échéant, la conduite d'études complémentaires, en vue de l'établissement ultérieur d'un projet global d'aménagement.

Les travaux en 2013

Le groupe de travail constitué des techniciens de la Communauté d'agglomération Caen la mer, de la Ville de Caen, de l'État (DDTM 14), de la Région Basse-Normandie, du Conseil général du Calvados, de Viacités et de l'AUCAME, a été chargé par la commission aménagement de réaliser le diagnostic du Plateau Nord.

L'agence qui ne devait jouer qu'un rôle d' « assemblier » des analyses réalisées par le groupe de travail, s'est finalement retrouvée en situation de maîtrise d'œuvre de ce diagnostic qui a été présenté en commission aménagement le 15 février 2013.

Ce document constitue la première synthèse des travaux conduits par la commission aménagement depuis le début de l'été 2012. En intégrant les différents projets connus à ce jour, il propose une lecture dynamique et synthétique des principales thématiques fonctionnelles du Plateau Nord pour lesquelles il détermine les enjeux spatiaux, enjeux qui devront faire l'objet d'arbitrages et de choix d'aménagement.

A l'issue de la présentation du document « diagnostic », le Comité de pilotage a demandé à la commission « Aménagement » d'élaborer un plan guide de l'aménagement du Plateau Nord. Celle-ci en a confié la maîtrise d'œuvre à l'agence, sous l'autorité du groupe de travail qui avait œuvré pour la réalisation du diagnostic.

Dans le cadre de ce travail d'élaboration du plan guide, la question qui consistait à savoir si le Plateau Nord pouvait constituer un « cluster » s'est rapidement imposée. Les membres de la Commission « Aménagement » ont alors souhaité que des investigations soit menées afin de mieux cerner le concept et d'identifier des travaux de benchmark sur le sujet.

Dans le cadre du partenariat des agences d'urbanisme de l'Axe Seine, l'AUCAME a eu connaissance du fait que les élus de la Région Île-de-France avaient, en 2008, confié à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF) le soin de conduire une étude visant à identifier et à caractériser les clusters mondiaux mais aussi à décrire les éléments de l'écosystème du cluster : ses acteurs, son environnement et son organisation spatiale.

Les résultats de cette étude sont particulièrement intéressants en ce qu'ils permettent de mesurer la variété des situations urbaines observées et l'importance des contextes locaux. Ils permettent cependant également d'identifier des constantes qui peuvent être transposables aux enjeux locaux.

Sur la base de monographies réalisées par l'IAU-IdF, l'agence a pu présenter le 11 juin 2013, lors de la réunion conjointe des deux commissions « Stratégique » et « Aménagement », un diaporama intitulé « Regard sur quelques clusters dans le monde, sur la base de travaux de l'IAU-IdF ».

Ce travail a permis d'identifier des constantes dans l'aménagement spatial des clusters, constantes qui ont été alors appliquées aux orientations d'aménagement retenues dans le cadre de l'élaboration du plan-guide.

Ces orientations, ou parti d'aménagement, permettent de répondre aux besoins de développement du Plateau Nord dans le cadre d'une stratégie de cluster tout en en valorisant l'image et le fonctionnement. Le parti d'aménagement s'articule autour de quatre thèmes portant sur l'aménagement du cœur du plateau, le renouvellement et la mixité urbaine, le système de mobilité à mettre en œuvre et la présence de la nature en ville. Chacun de ces thèmes a été illustré de projets d'aménagement locaux, nationaux ou internationaux et fait l'objet de schéma de principes permettant d'en comprendre la logique fonctionnelle. L'ensemble des orientations ont ensuite été traduites dans une carte prospective montrant un projet d'organisation à long terme du Plateau Nord.

Ces orientations ont été arrêtées avec le groupe de travail et présentées devant la commission « Aménagement » qui les a validées lors de sa réunion du 24 septembre 2013. Elles ont alors été soumises au Comité de pilotage lors de sa réunion du 14 octobre 2013.

Elles devront faire l'objet, en 2014, d'un document papier, reprenant la forme adoptée pour le diagnostic et les enjeux, permettant de poser par écrit les principes d'aménagement retenus et illustré par les éléments présentés en commission aménagement et au comité de pilotage.

c) Finalisation du diagnostic de territoire de la Communauté de Communes « Vallée de l'Orne »

La Communauté de communes de la Vallée de l'Orne, constituée depuis le 1er janvier 2011, a adhéré à l'Agence le 2 février 2012. Dans la foulée de cette adhésion, l'AUCAME a accepté de réaliser un diagnostic de territoire pour la collectivité, en vue de l'aider à bâtir son projet territorial.

Après l'établissement d'un diagnostic en 2012 (point forts et faiblesses du territoire, orientations à donner au développement de la communauté), les éléments de l'ensemble de l'étude ont été intégrés à un document final, amplement visuel. La version provisoire de ce do-

cument a été présentée en Conseil communautaire le 22 janvier 2013. Le document final amendé a été adressé pour validation à la Communauté de communes le 31 mai 2013



d) Élaboration d'une grille de lecture de l'aménagement des entrées d'agglomération

Le contexte

Les entrées d'agglomération, territoires marqués par la circulation automobile, sont une préoccupation majeure des acteurs de l'aménagement du territoire désireux d'inverser le cours des évolutions jugées indésirables en termes de développement durable.

Au sein de l'espace urbain, les entrées d'agglomération sur les grands axes routiers constituent des situations particulièrement critiques. Ce sont des espaces linéaires toujours en extension, situés aux confins de la ville et, à l'inverse des centres, un peu oubliés. Leur physionomie est assez constante : paysage hétéroclite, mêmes enseignes, mêmes publicités, traitement des espaces publics minimum...

Les entrées d'agglomération de Caen la mer ne dérogent pas à la règle. Interface avec l'extérieur, elles constituent un enjeu tant d'image que de bon fonctionnement du territoire urbain caennais.

Dans le cadre du programme partenarial 2011-2013 de l'agence, un des axes de travail est d'assister la communauté d'agglomération Caen la mer dans la définition d'une grille de lecture de l'aménagement des entrées d'agglomération.

La route d'Harcourt, au sud de l'agglomération caennaise, a constitué la première entrée d'agglomération analysée en 2011-2012. La démarche proposée alors avait donc vocation à pouvoir être reconduite sur d'autres entrées d'agglomération.



Les travaux en 2013

En 2013, l'agence s'est lancée dans la définition d'une méthode d'analyse commune à toutes les entrées d'agglomération qui permet de dégager des enjeux et émettre des préconisations à l'égard de chacun de ces espaces de la communauté d'agglomération de Caen la mer.



Editée sous la forme d'un « Carnet de l'AUCAME » de 32 pages, cette étude intitulée : « Les entrées de ville : une

grille de lecture » constitue au final un guide méthodologique certes conçu pour l'agglomération de Caen, mais dont la portée est finalement plus large et pourrait être utile à de nombreuses agglomérations françaises.

Elle est étayée d'exemples relatifs à l'agglomération caennaise, notamment la route d'Harcourt, entrée du sud de l'agglomération, et l'entrée du plateau nord ou route de Douvres.

L'objectif de cette méthode analyse des entrées d'agglomération est :

- d'identifier les caractères fondamentaux des entrées d'agglomération en termes de paysage, de déplacements, de formes urbaines et d'architecture,
- de mettre en évidence les éléments constitutifs de ce territoire,
- de montrer les évolutions de ces territoires,
- de mettre en évidence les points forts à valoriser et les problèmes à corriger,
- de définir les enjeux et les préconisations d'un éventuel projet urbain.

Cette analyse doit se faire à différentes échelles, celles de l'agglomération, de l'entrée d'agglomération et de son environnement proche, et enfin par séquences.

Elle indique également comment utiliser les bases de connaissances et la culture des lieux afin d'expliquer et de comprendre l'histoire et le fonctionnement de chaque entrée d'agglomération.

Puis, à partir de ces éléments d'analyse, il s'agit d'en tirer les enjeux et les conclusions susceptibles de fonder une stratégie pour un projet urbain éventuel.

5. Politique de la ville

En 2013, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme de la politique de la ville dont la mise en œuvre va conduire à une révision de la géographie prioritaire. Dans ce cadre, l'AUCAME avait réalisé en 2012 une étude sur « la situation sociale de Caen la mer ». A l'initiative de Colin SUEUR, Président de l'Agence d'Urbanisme, cette étude a été présentée aux Maires du territoire en février 2013.

Pour réduire les inégalités constatées sur son territoire, Caen la mer s'est engagée en 2013 dans l'élaboration d'un « projet de territoire urbain et social » dont la réalisation a été confiée à des prestataires extérieurs. L'AU-CAME a contribué à définir en amont la méthodologie retenue, en s'inspirant des méthodes utilisées en prospective territoriale. L'Agence a également assuré l'interface entre l'Université et Caen la mer pour associer des étudiants en Master « Urbanisme et aménagement Durable » à la démarche, en leur confiant la réalisation de diagnostics des quartiers les plus en difficulté au sein de l'agglomération. Au final, l'AUCAME a participé à 5 réunions concernant la préparation du projet de territoire.

En cours d'année, le Ministère délégué à la ville a arrêté la méthodologie pour définir le périmètre des futurs quartiers prioritaires dont le nombre devrait passer de 2 500 à 1 000 au niveau national. Localement, l'AUCAME a été saisie à plusieurs reprises pour apprécier la pertinence de l'indicateur retenu, la part des habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté, ce qui a nécessité une expertise directe auprès de l'INSEE et du Ministère déléqué à la ville.

6. AGRICULTURE PÉRIURBAINE DURABLE

L'agriculture est une priorité pour la région Basse-Normandie qui promeut une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, et les circuits courts. Dans cette optique, elle a sollicité l'aide méthodologique et technique de l'Agence avec Caen-Métropole pour territoire-test.

Les enjeux de l'agriculture périurbaine sont multiples :

- rapprocher les producteurs des centres de consommation que sont les métropoles,
- promouvoir les productions locales tout en remettant au goût du jour les aliments de saison,
- mettre en valeur et entretenir les paysages périurbains.

Le territoire de Caen-Métropole, par l'importance de sa couronne périurbaine et la fertilité de ses terres, se prête à ce type d'agriculture. L'objectif de cette étude est de proposer des critères de définition favorables à l'implantation de l'agriculture périurbaine et d'identifier et de cartographier les espaces potentiellement concernés par un tel développement.

Le comité technique constitué, de techniciens de l'État et des collectivités locales, d'un élu du territoire missionné sur le sujet, d'universitaires et d'une agricultrice « bio », s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012 et a permis de déterminer les critères de définitions.

Les traitements via le SIG de l'agence étaient dans l'attente des documents d'urbanisme numérisés afin d'achever l'étude. Ces documents ont été fournis à la fin du mois d'août 2013. Leur exploitation étant longue et complexe, l'étude devrait donc être achevée en 2014.

III. CONTRIBUER AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

III. CONTRIBUER

AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT

a) Les « fiches orientation » et leur logiciel de consultation

Afin de permettre une application efficace des orientations du DOG du SCoT, des dispositions les plus prescriptives, l'Agence a engagé un travail important d'explication et de commentaire.

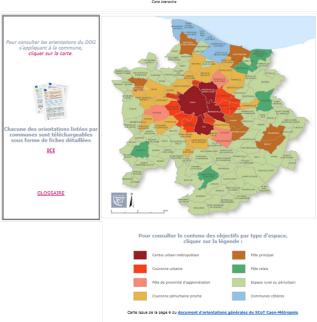


Dans un premier temps, il s'est agi de découper les orientations du SCoT en dispositions ne portant que sur un seul sujet. C'est pourquoi, à partir des 26 orientations du DOG, on est passé à 52 « fiches orientation ».

Dans un deuxième temps, il a été nécessaire de définir quelles orientations s'appliquent à chaque commune. Ce travail a consisté à bâtir un tableau croisé avec en lignes les 143 communes couvertes par le SCoT et en colonnes les 52 dispositions du DOG. Ce tableau de base a permis d'établir un tableau secondaire pour chaque commune sur lequel apparaît toutes les dispositions qui s'appliquent à elle, et seulement celles-ci.

Afin de permettre une utilisation aisée de ces différents documents, l'Agence a conçu un logiciel qui, en cliquant sur le territoire d'une commune au sein de la carte de Caen-Métropole, permet d'accéder au tableau des dispositions qui s'appliquent à la commune. En cliquant ensuite sur une disposition contenue dans le tableau, on accède alors à la « fiche orientation » considérée.





Le travail d'élaboration des fiches est conduit en partenariat très étroit avec les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Une fois rédigées, les fiches sont présentées devant un groupe restreint d'élus dénommé « Comité de lecture » où elles sont discutées, amendées et, le cas échéant, corrigées.

Une fois acceptées par cette instance, elles entrent dans le circuit de validation du Syndicat : Commission, Bureau, puis Comité Syndical.

En 2012, 31 fiches sur 52 ont été travaillées en Comité de lecture, 22 ont été validées en Commission puis en Bureau et ont été approuvées en Comité Syndical fin novembre 2012.

Les 21 fiches restantes ont été rédigées et validées au cours du premier semestre 2013.

b) Le glossaire du SCoT Caen-Métropole

Sur la base d'une première version rédigée fin 2010, en vue de l'arrêt de projet de SCoT, un nouveau glossaire a été établi par l'Agence, en partenariat étroit avec les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Le projet de glossaire a été examiné en Comité de lecture, puis validé par la commission Conduite du SCoT, en Bureau et enfin en Comité de Caen-Métropole.

Ce glossaire consiste à donner une définition précise des 46 termes contenus dans le SCoT et qui pouvaient donner lieu à des interprétations divergentes.

Ce glossaire est également accessible sur le site internet du Syndicat Mixte Caen-Métropole à la rubriques « les outils de mise en œuvre du SCoT ».

2. POLITIQUES D'HABITAT

a) Bilan à mi-parcours et suivi du PLH de la CA Caen la mer

Dans le cadre de son programme de travail partenarial 2011-2013, l'AUCAME a été mandatée pour partici-

per au suivi du PLH de Caen la mer. Ce dernier, couvrant la période 2010-2015, va terminer sa 4ème année de mise en œuvre à la fin 2013. Toutefois, il est important de préciser que le suivi du PLH se fait sur l'année N-1 : l'année 2013 expose donc les éléments de suivi et d'actualisation pour l'année 2012.



Mais autre point important, l'année 2013 marque l'obligation légale et règlementaire pour la communauté d'agglomération Caen la mer d'évaluer le PLH à mi-parcours, c'est-à-dire sur les trois premières années du PLH: 2010-2011-2012. Pour rappel, deux notes de suivi et d'actualisation ont été rédigés en 2011 et 2012).

Le bilan à mi-parcours dresse un bilan quantitatif et qualitatif des actions qui ont été mises en place depuis la mise en œuvre du PLH. Il mesure également les effets du PLH sur les grandes dynamiques du territoire.

Ce document (comportant 65 pages) a donc été coréalisé par le service habitat de Caen la mer (sur la partie qualitative) et l'AUCAME au cours du 2ème semestre 2013.

Ces éléments ont été présentés, sous la forme d'un PowerPoint, conjointement avec l'AUCAME et les services de Caen la mer lors de trois instances :

- Bureau Communautaire Caen la mer du 14 novembre 2013 ;
- Conseil communautaire Caen la mer du 6 décembre 2013
- 3ème conférence intercommunale du logement du 9 décembre 2013.

b) Bilan à mi-parcours et suivi du PLH de la CdC des Rives de l'Odon

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon a été élaboré en 2007, mais approuvé par les instances communautaires le 13 janvier 2010. L'AUCAME est chargée de son suivi-évaluation.



La communauté de communes des Rives de l'Odon a intégré le 1er jan-

vier 2013 la communauté d'agglomération Caen la mer, mais son PLH est encore en cours d'exécution. Ce dernier couvre la même période que Caen la mer : 2010-2015.

Ainsi, l'obligation légale et réglementaire d'élaborer un bilan à mi-parcours du PLH s'est également posée pour l'ex communauté de communes des Rives de l'Odon.

Le document a été rédigé par l'AUCAME et présenté en même temps que le bilan à mi-parcours de Caen la mer.

3. Politiques de mobilités

a) Participation à la deuxième « Conférence de la mobilité », le 19 septembre 2013



Dans le cadre de la gouvernance mise en place pour la réalisation et la diffusion de l'EMD, le syndicat mixte Caen-Métropole, le département du Calvados et Viacités ont décidé de mettre en place un lieu de réflexion sur le thème de la mobilité au-delà du périmètre de chacune des autorités organisatrices de transport : la conférence de la mobilité.

Après une première édition qui s'était tenue le 21 septembre 2012 sur le thème de l'intermodalité, la deuxième conférence de la mobilité a été organisée dans l'amphithéâtre du musée des Beaux-Arts de Caen le 23 septembre 2013 sur le thème du lien urbanisme – déplacements.

L'Agence a apporté son soutien méthodologique durant toute la phase de préparation de la conférence. M. Thomas Boureau, responsable des études à l'agence, est intervenu durant cette conférence sur le thème « Quelle mobilité sur quels territoires ? Le SCoT à la lumière de l'EMD ». Cette présentation, appuyée sur un diaporama, a permis de montrer les pratiques de mobilité dans les différents types d'espaces définis par le SCoT.

A l'issue de son intervention a été présentée une vidéo réalisée par l'agence. Celle-ci montrait de manière dynamique et en 3D une exploitation spécifique de l'enquête ménage déplacement du Calvados, selon l'exemple de ce qui a été réalisé par le CETE de Lyon avec l'enquête du grand Lyon. Cette méthode permet de calculer et de visualiser, tous les quarts d'heure, la population effectivement présente sur un secteur géographique.

Ce mode de représentation qui permet d'appréhender d'une manière différente et novatrice des pulsations urbaines sur le territoire de Caen-Métropole a été particulièrement apprécié par l'auditoire de la conférence de la mobilité.

Une telle manifestation a vocation à se réunir annuellement, et l'AUCAME, dans le cadre de son rôle d'animation technique du milieu local, pourra à nouveau être sollicitée pour apporter son concours.

b) Assistance au Syndicat Mixte Caen-Métropole pour mettre en œuvre le volet mobilités du SCoT

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole va lancer une étude de besoins et de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs sur les communautés de communes « Entre Thue et Mue » et « Val ès dunes ».

Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, et notamment de son volet mobilité. En effet, les deux communautés de communes visées sont celles qui accueillent sur leur territoire des haltes ferroviaires, et, de fait, les pôles principaux de développement qui s'y rattachent.

Pour cette étude, l'Agence d'urbanisme joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte, lors de l'élaboration du cahier des charges et du choix du prestataire (en 2013) et le suivi technique de l'étude (en 2013 et 2014).

IV. Animer LES RÉFLEXIONS PROSPECTIVES SUR LES PROCESSUS DE MÉTROPOLISATION

IV. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation

1. RELANCE DES RÉFLEXIONS ET TRAVAUX DE PARIS SEINE NORMANDIE, SUITE À LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le colloque de Paris, le 22 novembre 2012, a été le dernier grand événement de la première phase de ce grand projet que représente l'Axe Seine. A cette occasion, dans les conclusions, deux demandes avaient été faites : la mise en place d'une gouvernance et l'organisation d'une nouvelle rencontre lançant concrètement la réalisation du projet.

Cette rencontre ne devait plus prendre la forme d'un colloque généraliste, mais permettre d'approfondir un thème stratégique afin de définir des projets opérationnels concrets.

C'est ainsi qu'à l'invitation de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, M. Philippe Duron, Maire de Caen, Président de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, avait annoncé l'organisation à Caen, à la fin 2013, d'une première rencontre sur le thème « Recherche-Innovation ».

Lors de ce même colloque de Paris, M. Frédéric Cuvillier, Ministre des Transports, qui représentait le gouvernement, a annoncé la perspective d'une nouvelle gouvernance pour l'Axe Seine. Celle-ci a été mise en place par le gouvernement par décret du 22 avril 2013, puis avec la nomination de M. François Philizot au poste de Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, et avec la création d'un Comité directeur associant les Présidents des trois Régions au nouveau Déléqué interministériel.

La feuille de route du Délégué interministériel consiste à élaborer un « schéma de développement stratégique de la vallée de la Seine » pour le printemps 2014, afin de le décliner en un Contrat de Projet interrégional Etat – Région (CPIER) à l'horizon de l'été 2014.

a) Le principe d'un colloque à Caen a été acté en Comité directeur

A l'issue de la réunion d'installation de ce Comité directeur de l'aménagement et du développement de la vallée de la Seine, début juillet 2013, il avait été décidé que « dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance interrégionale, un colloque se tiendra à l'automne à Caen, en continuité des 3 premières rencontres qui se sont tenues au Havre (4 mai 2010), à Rouen (23 mai 2011) et à Paris (22 novembre 2012) ».

Ce projet de colloque a été réaffirmé lors du comité technique du 25 juillet 2013. Le relevé de conclusions de cette réunion indique en effet que « le colloque projeté à Caen en fin d'année fournira l'occa-

sion d'un point d'étape avec l'ensemble des partenaires. Cela n'exclut pas, bien évidemment, qu'une partie de cette rencontre soit ciblée plus spécialement sur l'innovation ».

C'est finalement M. Philizot, Délégué interministériel qui a relancé l'idée de cette rencontre en demandant à M. Duron, au début du mois de septembre, de bien vouloir l'organiser à Caen. Son idée est que cette rencontre suive un Comité directeur élargi qui se tiendrait également à Caen pour faire le point sur l'avancement des travaux des binômes Etat-Région dans le cadre de l'élaboration de son schéma stratégique.

En amont de cet évènement, la Région Basse-Normandie a invité l'Agence d'Urbanisme à s'associer aux travaux du groupe technique « Paris Seine Normandie » constitué de représentants du monde institutionnel (« Conférence des exécutifs bas-normands ») et socio-économique (CESER, CCI, PNA, etc.). L'objectif de ce groupe a été de réfléchir sur la stratégie à mener pour que la Basse-Normandie puisse trouver pleinement sa place dans la dynamique de la Vallée de la Seine. La forte implication de l'AUCAME et des cinq autres Agences d'Urbanisme œuvrant sur l'espace « Paris Seine Normandie » justifiait la participation de l'AUCAME dans ce groupe technique. En octobre 2013, l'Agence est intervenue lors d'une de ces réunions sur « quelle stratégie en matière de recherche et d'innovation dans le développement de la Vallée de la Seine ? », en s'appuyant sur les travaux qu'elle a réalisés en vue du colloque du 13 décembre 2013.

b) Un colloque pour approfondir le thème « recherche – innovation »

Compte tenu de l'annonce faite par M. Duron le 22 novembre 2012 à Paris, et du thème confié à la Région Basse-Normandie par le Comité directeur, il est clair que le thème de la recherche et de l'innovation paraissait le plus opportun.

Dès la prise de décision par Messieurs Philizot et Duron, l'AUCAME s'est attachée, avec les services de la CA Caen la mer, à imaginer quel pourrait être le contenu et donc le programme d'une telle rencontre, mais également à définir les modalités pratiques d'organisation.

Aux côtés des services de la Communauté d'agglomération Caen la mer, l'AUCAME a contribué activement au succès de ce colloque du 13 décembre 2013 en choisissant le « casting » des intervenants, en déterminant le contenu des interventions et des tables rondes, et en participant au pilotage de cette manifestation organisée en un temps re-



cord (3 mois « montre en main ») et qui a attiré autour de 600 personne dans l'Amphi Pierre Daure du campus I de l'Université de Caen Basse-Normandie.

Le programme de ce colloque figure en annexe au présent rapport d'activité.

c) La réactivation du partenariat des agences d'urbanisme













La perspective du colloque a également été l'occasion pour l'AUCAME de réactiver le partenariat des Agences d'Urbanisme de la Vallée de la Seine. La mobilisation a permis de produire en deux mois seulement un document commun, intitulé « Recherche et Innovation, le regard des Agences d'Urbanisme », présentant un panorama et une analyse de la recherche et de l'innovation sur le territoire de la Vallée de la Seine. La réactivité est liée à la force et à l'expérience du travail en réseau entre Agences d'Urbanisme, qui permet de partager et de mobiliser rapidement des informations et des méthodes, sur des sujets complexes et d'actualité. Le travail des Agences a été salué par les décideurs de la Vallée de la Seine dans la résolution finale du colloque, les signataires s'engageant « à soutenir le renforcement du partenariat des Agences d'Urbanisme afin d'assurer le suivi des dynamiques territoriales, d'alimenter et de susciter la réflexion entre acteurs pour construire une vision prospective partagée de l'avenir du territoire de la Vallée de la Seine ».

d) Participation à la démarche d'élaboration du Schéma Stratégique de la Vallée de la Seine

En marge du colloque, l'AUCAME a participé à plusieurs réunions de réflexions visant à initier la démarche d'élaboration du futur schéma stratégique de la Vallée de la Seine, en particulier :

- Les réunions techniques de préparation du Comité des Exécutifs bas-normands en vue de définir une position commune pour l'élaboration du Schéma Stratégique de la Vallée de Seine, sous l'égide du délégué interministériel;
- Les réunions du groupe de travail « filières et développement économique » visant à définir une stratégie spécifique en la matière à l'échelle de la Vallée de la Seine.

A cette occasion, l'AUCAME a réalisé et présenté un diaporama intitulé « Quelle stratégie en matière de recherche et d'innovation pour le développement de la Vallée de la Seine ? », et inventorié tous les pôles de

compétitivité, filières et clusters structurés en Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France dont la liste a été retenue dans le document d'analyse produit par le groupe de travail « filières et développement économique ».



ANNEXES

1. Programme du 4ème colloque « Vallée de la Seine » à Caen le 13 décembre 2013 sur le thème :

« Recherche & innovation : un levier pour le développement de la Vallée de





9h00 Accueil des participants

9h30 Pierre SINEUX

Perkulahad ake histologicalid die Course - Banco Steven verlie.

9h35 Allocutions d'ouverture

Philippe DURON

caépute-maite de caen et ensuident de la communacité d'aggiornération caen le mer

Laurent BEAUVAIS

entaldent de la relation practie-manmandie.

10h00 : Les processus à l'œuvre et les enjeux en matière d'innovation :

Marc GIGET

ensableor de la umpean cottitute for consider strategies and modestion et du club de earls, des sières des languations.

10h30 - **1*** table-ronde** : « Faire cluster en réseau ».

 Structurer et développer un écosystème d'innevation en s'appayant sur les poles d'excellence scientifique et technologique du territoire »

Ecosystèmes d'Innovation :

Sylvain DORSCHNER

Président de Cabinet (NYGEO).

Du laboratoire au grand site d'excellence :

Mourad BOUKHALFA

Decider de l'Unió Materia Rederiche CORIA (Revent. Le laboratoire au occur des écosystèmes d'impovation.

Christophe POUPART

Describer de MCCCT (= Val d'Orie Technologie (Caron-Aontoide). De la péginière à la Technopole en réseau

Khaled MEFLAH

refrecteur genéral du cestre de lutte contre le cancer l'empois reclette et voisifient du projet avijeaux (plant). Constitution d'un écosystème dans le domaine du nucléaire appliqué à la santé.

Yves CARISTAN

Discretines passe Declarations of this Posselships Compani Static Reading

Aménagement et développement d'un site d'excellence scientifique et technologique de rayonnement international

11h25 Allocution Région lie-de-France :

Isabelle THIS SAINT-JEAN

Vine postalehode all engels also becoming a sound superhiese ad also be continued as

COMA: Dandare de Recherche Interpotessonnelles Anotherinochnie.
 ADCRI : Assessible etc. la Deutlier de Cartes differèncement fariables.
 ARCARDI : Admissible des Cartes der Rechercherspreistungs.

⁴ Victory : Venous Constons Consumption of its Modifia.
5 PMC: Resident Model Require Constitut.

⁴⁹

11h35 2ème table ronde : « Forger les filières d'avenir »

« La recherche et l'innovation pour dynamiser et faire naître les filières d'avenir »

Vision générale :

Philippe CLERC

Directeur de l'intelligence économique, de l'hinovation et des technologies de l'information à Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'industrie.

Fillères structurées et émergentes :

Stéphane BOUYEURE

Prehident du pole de Compétitivité » Transactions: Electroniques sécurisses ».

Victor ETGENS

Directeur scientifique de VeDoCoK 4.

Philippe EUDELINE

Prévident de la litière a Normandie Aeros quece o

François PIQUET

Directour général de « Ouest normandle Energles Marines » et Delegué général aux Energles Marines Panouvalables

12h30 La recherche et l'Innovation pour imaginer et construire le monde de demain :

Daniel KAPLAN

Déléqué général FINO 5

13h00 - Cocktail déjeuner, salle Aula Magna, reprise des travaux à 14h15.

14h15 Recherche et innovation, quel rôle pour les collectivités ?

Synthèse des travaux de la matinée :

Marc GIGET

Président de l'European Institute for Creative Strategies and Innovation et du Club de Paris des Directeurs de l'Innovation.

14h30 Fillères économiques, recherche et innovation :

Présentation des travaux du groupe menés dans le cadre de la démarche » Développement de la Vallée de la Seine » par la Région Basse-Normandie.

14h45 Table ronde, avec :

Laurent BEAUVAIS

Président de la Région Basse Normandie.

Philippe DURON,

Député-Maire de Caen et Président

de la Communanté d'Applomération Cees la mer-

NIcolas MAYER-ROSSIGNOL

Président de la Région Haute Normandie

Christian SAUTTER

Adioint au Maire de Paris, chardé

cla Développement économique, de l'Emphai et de l'attractivité internationale, aucien Ministre de l'Économie des Finances et de l'Industrie

Frédéric SANCHEZ

Maire de Patit-Quevilly et Précident de la CHEAL

Edouard PHILIPPE

Député Maire du Havre et Président de la Communauté d'Agglomération havraice.

15h45 Intervention de cloture :

Francols PHILIZOT

Préfet, déléaué interministériel au développement de la Vallée de la Seine.

2. LISTE DES TRAVAUX PRODUITS PAR L'AUCAME DEPUIS LE 1ER JANVIER 2013

13 publications diffusées ou remises aux membres, 136 pages

date	titre		
mars-13	La tour, une structure architecturale symboliques- QSNn°50	4	
mars-13	Le point mort : une méthode d'évaluation quantitative des besoins en logements – QSN n°51	4	
mai-13	Le projet BIMBY, remède contre l'étalement urbain ? – QSN n°52	4	
mai-13	L'IDF construit son avenir dans le bassin parisien : Caen & les enjeux du SDRIF – QSN n°53	4	
mai-13	L'Axe Seine dans le SDRIF – Act'Urba n°8	16	
juin-13	La 3D à l'Aucame, du diagnostic territorial à l'éthique, retour sur un outil qui s'impose dans les travaux de l'agence – QSN n°54	4	
juin-13	Le Rolex Learning Center de l'école polytechnique fédérale de Lausanne – QSN n°55	4	
juil13	La Route des Lasers – Act'Urba n°9	12	
sept13	Le téléphérique urbain, un mode de transport qui monte – QSN n°56	4	
sept13	Silicon Valley, territoire créatif – QSN n°57	4	
oct13	Les entrées de ville : une grille de lecture – Carnet de l'AUCAME n°2	32	
oct13	L'innovation : sortir de la crise, construire le monde de demain - Act'Urba n°10	20	
Nov. 13	Identification des facteurs de succès et d'échec des parcs relais, exemples d'autres agglomérations en France et à l'étranger - Act'Urba n°11	24	
Nov13	L'écoquartier de Verson, un urbanisme périurbain novateur	4	
Nov13	Les terrasses de Fleury sur Orne, une alliance public-privé exemplaire	4	

9 études diffusées ou remises aux membres, 455 pages

date	titre		
fév 13	Commission Aménagement du Plateau Nord : une première approche des enjeux	20	
mai-13	Diagnostic de territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Orne	56	
sept-13	Les déplacements des habitants de Caen-Métropole	23	
janv-13	PLH val ès dunes – Note d'argumentaire technique en vue de l'attribution d'agréments en logements locatifs sociaux sur la communauté de communes	6	
avr13	PLH Entre Bois et Marais – Note d'argumentaire technique en vue de l'attribution d'agréments en logements locatifs sociaux sur la communauté de communes	3	
déc13	PLH Val ès dunes – documents d'orientations et programme d'actions	128	
déc13	PLH Entre Bois et Marais – documents d'orientations et programme d'actions	112	
déc13	PLH Caen la mer – Bilan à mi-parcours 2010-2012	65	
déc13	PLH Rives de l'Odon – Bilan à mi-parcours 2010-2012	42	

44 diaporamas présentés, près de 1 300 pages

date	Titre	Nb. diapos
janv13	PLH Val ès dunes – présentation des orientations stratégiques – DDTM du calvados	26
janv13	PLH Entre Bois & Marais - 3ème comité de pilotage, orientations	21
janv13	Vallée de l'Orne, éléments de diagnostic et enjeux - Conseil communautaire à May/Orne, 22 janv. 2013	11
févr13	SCoT C-M : Brève histoire de l'élaboration, philosophie générale et principales dispositions - SMCM 14/02/13	40
févr13	Projet urbain, le dessous des cartes : l'exemple de l'îlot Bellivet - Intervention UFR Géographie de Caen, 21/02/13	78
févr13	Observatoire des Solidarités Territoriales de Caen la mer - Observatoire régional des quartiers	8
févr13	Situation sociale de Caen la mer - Maires de l'agglomération caennaise	16
févr13	Attractivité du Cotentin – Les rencontres du Cotentin	10
févr13	Observatoire des Solidarités Territoriales de Caen la mer – Commission PST	10
févr13	Diagnostic territorial – Délégation russe de Tikhvine	6
mars-13	Etudes Parc-relais, approche territoriale des flux périphérie/centre-ville, axes d'entrées de ville et évaluation d'une clientèle P+R potentielle	13
mars-13	Caen-Métropole, articulation de la planification durable à toutes les échelles - UNADEL, Paris	44
févr13	Observatoire des Solidarités Territoriales de Caen la mer – Comité stratégique PST	11
avr13	La consommation d'espace 2001-2009 sur le territoire de Caen-Métropole - CDCEA 14	22
avr13	Observatoire des Solidarités Territoriales de Caen la mer – Groupe projet PST	11
avr13	Etat d'avancement du Programme de Travail Partenarial – Bureau AUCAME	9
avr13	Etude parcs-relais - Phase 3 Localisation des P+R potentiellement porteurs et préconisations	16
mai-13	PLH Val ès dunes – 5ème comité de pilotage, présentation du programme d'actions	26
mai-13	PLH Entre Bois et marais – 4ème comité de pilotage, document d'orientations	22
mai-13	Avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie – Assises des villes moyennes (G7)	17
mai-13	Etude parcs-relais, synthèse et conclusions	42
mai-13	Gé'Aucame, une application cartographique pour les membres de l'Aucame - Forum ESRI France	28
juin-13	Présentation de l'EMD Calvados 2010-2011, Journée d'échanges sur la mobilité urbaine Certu/Fnau/CNFPT	37
juin-13	Quel apport d'une représentation dynamique dans la compréhension de la mobilité ? l'exemple des rythmes urbains. Journée d'échanges sur la mobilité urbaine Certu/Fnau/CNFPT	19
juin-13	Commission aménagement Plateau nord : regards sur quelques clusters dans le monde, sur la base des travaux de l'IAU IDF	38
juin-13	Présentation de l'agglomération de Caen / Présentation van de agglomération van Caen	50
juin-13	Le secteur Ouest de l'agglomération caennaise : élaborer une vision partagée & coordonner les projets (Présenta- tion au CA Aucame)	18
juin-13	Etat d'avancement du Programme de Travail Partenarial – CA AUCAME	20
juin-13	Présentation des travaux de la commission aménagement du Plateau Nord (CA Aucame)	9
juin-13	PLH Val ès dunes – 6ème comité de pilotage, programme d'actions et définition des moyens financiers	26
juin-13	PLH Entre Bois et marais – 5ème comité de pilotage, document d'orientations	21
juin-13	Données EMD - Les déplacements des résidents de Caen-métropole par couronne - COPIL EMD	12
juin-13	Visite du CoDir de la CAMY - Présentation de Caen-Presqu'île	18
juin-13	Visite du CoDir de la CAMY - Présentation de l'agglomération de Caen	52
Juil13	PLH Val ès dunes – 7ème comité de pilotage, validation du programme d'actions et budget afférent	18

Diaporamas présentés (suite)

date	Titre	Nb. diapos
août-13	Etat d'avancement du Programme de Travail Partenarial – Bureau AUCAME	27
août-13	La nouvelle programmation européenne des fonds structurels	26
sept13	PLH Entre Bois & Marais - 6ème comité de pilotage, programme d'actions	17
sept13	Quelle mobilité sur quels territoires ? Le SCoT à la lumière de l'EMD	22
sept13	Vallée de la Seine : quelle stratégie en matière de recherche et d'innovation ? – Comité technique « exécutifs bas- normands » (DADD / Région)	21
sept13	Commission aménagement Plateau nord : Un parti d'aménagement simple pour un espace complexe	25
sept13	PLH Val ès dunes -Réunion DDTM, présentation du programme d'actions et budget afférent	18
oct13	Comité de Pilotage Plateau nord : Un parti d'aménagement simple pour un espace complexe	11
oct13	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise, comité technique #5	36
oct13	Caen-Métropole- un territoire et un outil unique pour le SCoT et le pays (exploitation par l'Aucame des BD docu- ments d'urbanisme numérisés et DVF) Copil obs. foncier du 03/10/13	26
oct13	PLH Val ès dunes - Séminaire, finalisation du document final	30
oct13	PLH Entre Bois & Marais - 7ème comité de pilotage en présence de la DDTM, programme d'actions	20
oct13	PLH Val ès dunes – Conseil communautaire- présentation du PLH (trois documents)	30
Oct13	Logement en milieu rural - Réseau Rural Régional	16
nov13	PLH Entre Bois & Marais - Séminaire, finalisation du document final	25
déc13	PLH Rives de l'Odon 2010-2015 – Bureau communautaire Caen la mer – Bilan à mi-parcours 2010-2012	10
déc13	PLH Caen la mer 2010-2015- Conférence intercommunale du logement - bilan à mi-parcours 2010-2012	25
déc13	PLH Entre Bois & Marais - Conseil communautaire- présentation du PLH (trois documents)	25

3. BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 (RAPPEL)

BUDGET PREVISIONNEL 2013 (Recettes)

	BP 2013	BP 2012	REALISE 2011	REALISE 2010
Subvention Etat DGALN	140 000 €	150 000 €	182 272 €	214 922 €
Subvention Caen la mer	50 000 €	60 000 €	60 764 €	-€
Subvention Caen-Métropole	92 000 €	92 000 €	92 000 €	100 100 €
Subvention Conseil Régional	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Subvention Viacités	45 000 €	45 000 €	-€	-€
Total subventions d'exploitation	372 000 €	392 000 €	380 036 €	360 022 €
Cotisations	545 658 €	541 221 €	556 212 €	383 843 €
Etudes vendues	-€	-€	-€	-€
Transferts de charges	12 700 €	12 000 €	13 754 €	10 449 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	930 358 €	945 221 €	950 002 €	754 314 €
Produits financiers	6 642 €	3 779 €	6 232 €	1 677 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES PRODUITS	937 000 €	949 000 €	956 234 €	755 991 €

BUDGET PREVISIONNEL 2013 (Dépenses)

	BP 2013	BP 2012	REALISE 2011	REALISE 2010
Achats non stockés	23 900 €	22 850 €	30 163 €	30 048 €
Services extérieurs	138 400 €	148 850 €	150 996 €	132 256 €
Impôts, taxes et assimilés	58 600 €	56 400 €	40 348 €	38 793 €
Salaires bruts	484 000 €	473 000 €	391 832 €	374 413 €
Rembours TC +IJ	1 400 €	1 300 €	5 494 €	- 5 960 €
indemnités stagiaires	1 700 €	1 700 €	4 432 €	834 €
provisions congés et RTT	1 000 €	2 700 €	325€	- 3 172 €
Charges sociales	214 400 €	233 000 €	188 353 €	180 349 €
Total salaires, charges et taxes	761 100 €	768 100 €	630 784 €	585 257 €
Dotation aux amortissements	13 600 €	9 200 €	10 306 €	11 547 €
Autres charges	-€	-€	122 €	-€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	937 000 €	949 000 €	822 371 €	759 108 €
Charges financières	-€	-€	24 762 €	-€
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-€	-€	-€	-€
TOTAL DES DEPENSES	937 000 €	949 000 €	847 133 €	759 108 €

Conception : AUCAME - Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole avril 2014

Directeur de publication : Patrice DUNY



Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole 19 avenue Pierre Mendès France

19 avenue Pierre Mendès France 14000 CAEN Tél.: 02.31.86.94.00 contact@aucame.fr